

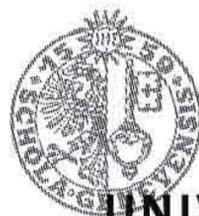
2001 2002

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

SECTION DE PSYCHOLOGIE

Licence en psychologie et diplôme de logopédie

Guide de l'étudiant
Règlement d'études
Catalogue des cours



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SECRETARIATS DES ETUDIANTS

Réception :

Premier cycle : N.N. (bureau 3197) (705.90.17)

Deuxième cycle : du lundi au mercredi, de 8h. à 12h. (bureau 3199)(705.90.18)

e-mail : denise.fatio@pse.unige.ch

Troisième cycle : lundi et mardi matin (bureau 3199)(705.90.19)

e-mail : catherine.ona@pse.unige.ch

CONSEILLERE AUX ETUDES (bureau 3109)(705.90.15 ; Fax : 705.90.49)

Réception : du lundi au mercredi, de 10h.00 à 12h.00 et sur rendez-vous

PRESIDENCE (bureau 3133)(705.90.07/90.08) : M. Gabriel MUGNY

Vice-Présidence : M. Willem DOISE

BIBLIOTHEQUE (prêt : salle 1350)

Reprise horaire élargi dès le 27 août :

Prêt : Lundi-vendredi : 9h.00 à 18h.00 Samedi : 9h.00 à 11h.45

Lecture : Lundi-vendredi : 8h.00 à 22h.00 Samedi : 9h.00 à 17h.00

tél. prêt inter. : 705.92.95 ; fax : 705.92.99

SALLE INFORMATIQUE POUR LES ETUDIANTS : salle 3183, Uni-Mail

ADEPSY (Association des étudiants en psychologie), renseignements par WEB et affichage :

adepsy@pse.unige.ch

Adresse du site : <http://www.unige.ch/asso-etud/adepsy>

Président : tél. 796.56.47 – uri.fab.@switch2cat.ch

DATES A RETENIR

SEMESTRE D'HIVER

Début des cours	22 octobre 2001
Collège des Docteurs	novembre 2001
Inscription aux cours du semestre d'hiver (H2001) et aux cours annuels *	⇒ 25 novembre 2001
Fin des cours	21 décembre 2001
Reprise des cours	7 janvier 2002
Fin des cours	8 février 2002
Début des examens	11 février 2002
Fin des examens	1 ^{er} mars 2002

SEMESTRE D'ETE

Début des cours	11 mars 2002
Fin des cours	28 mars 2002
Reprise des cours	8 avril 2002
Inscription aux cours du semestre d'été (E2002) *	⇒ 14 avril 2002
Collège des Docteurs	avril 2002
Réinscription aux examens de la session de juin-juillet 2002	⇒ 20 mai 2002
Fin des cours	21 juin 2002
Début des examens	24 juin 2002
Fin des examens	12 juillet 2002
Réinscription aux examens de la session d'octobre 2002	⇒ 1 ^{er} septembre 2002

Demande d'une année de congé	jusqu'au 22 septembre 2001
Demande d'inscription des non porteurs de maturité ou de baccalauréat	15 novembre 2001 au 15 janvier 2002
Demande d'immatriculation	1er mars au 1er juin 2002
Demande d'équivalences pour étudiants extérieurs	jusqu'au 1er juin 2002
Demande d'équivalences ponctuelles	Rentrée universitaire

* Inscription automatique aux examens (cf article 13 du Règlement d'études)

**LICENCE EN PSYCHOLOGIE et
DIPLOME DE LOGOPEDIE**

Guide de l'étudiant

Règlements d'études

Catalogue des cours

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation; Section de Psychologie
40, bd du Pont d'Arve, CH – 1205 Genève
tél. (022)705.71.11; fax (022) 705.90.49

TABLE DES MATIERES

I.	LISTE DU CORPS ENSEIGNANT	1
II.	GUIDE DE L'ETUDIANT	
II.1.	Renseignements généraux de la section	6
II.2.	Services universitaires	8
III.	REGLEMENTS D'ETUDES	
III.1.	Règlement de la licence en psychologie : entrée en vigueur en octobre 1997	12
III.2.	Règlement du diplôme de logopédie : entrée en vigueur en octobre 1995	20
III.3.	Règlement interne relatif au mémoire du diplôme de logopédie	26
IV.	ORGANISATION DES ETUDES EN PSYCHOLOGIE	29
V.	LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	
V.1.	Listes des enseignements	32
V.2.	Descriptifs des enseignements	35
VI.	LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DEUXIEME CYCLE	
VI.1.	Liste des enseignements	42
VI.2.	Descriptifs des enseignements	46
VII.	LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DIPLOME DE LOGOPEDIE	
VII.1.	Liste des enseignements	64
VII.2.	Descriptifs des enseignements	67
VIII.	CODE D'ETHIQUE	70

I. LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Doyenne de la faculté :	Mme Anik de RIBAUPIERRE (3142), tél. 9001
Administrateur de la faculté :	Danièle Godat (3134), tél. 9004, fax 9029
Président de la section :	M. Gabriel MUGNY (6138), tél. 9321
Vice-Président :	M. Willem DOISE (6134), tél. 9311 fax. 9029
Conseillère aux études :	Mme Marie-Paule MICHIELS (3109), tél. 9015, fax 9049
Secrétariats des étudiants :	1er cycle : NN (3197), tél. 9017 2ème cycle : Mme Denise FATIO (3199), tél. 9018 3ème cycle : Mme Catherine ONA (3199), tél. 9019
Secrétariat de la Conseillère aux études et doctorants :	Mme Martine PASQUALI (3105), tél. 9016

Corps enseignant dépendant de la section

Enseignant	Fonction	Bureau	☎ *	Réception
Ioanna BERTHOUD	pt **	4157	9146	Me 10h.-11h.
Stéphanie Cortese	as	4166	9101	
Nathalie Niederberger	as	4166	9101	
Carole Savioz	as	4166	9101	
Pierre BOVET	po	4136	9131	sur RV
Roberto Caldara	as	4134	9132	
Christian Camen	as	4132	9132	
Bruno Crochet	ma	4134	9133	
André BULLINGER	po	6166	9351	sur RV
Joël Bianchi	as			
Tamara Mantegazza	as	6163	9358	
Sophie Méan	as	6159	9353	
Fabienne Yanniotis	as			

* Tous les n° de téléphone peuvent être appelés directement en composant le préfixe 705 (ex : 705.9644)
Tous les enseignants peuvent être contactés par mail selon la structure suivante : Prénom.Nom@pse.unige.ch
(ex : Maria-Pia.VictoriaFeser@pse.unige.ch)

** Pour les abréviations de titres, voir page 5

Jocelyne BUTTET SOVILLA	cc	4141	9156	sur RV
Stéphanie CLARKE	ccsup			
Alain CONTENT	cc	4166	9101	Jour du cours 10h.-13h.
Anik de RIBAUPIERRE	po	5136	9221	Lu 16h.-17h.
Erika Borella	as	5137	9227	
Christophe Delaloy	as	5138	9223	
Céline Jouffray	as	5137	9227	
Willem DOISE	po	6134	9311	sur RV
Christian Staerklé	ma	6132	9332	
Monica Herrera-Delgado	as	6136	9317	
Alain Quiamzade	as	6138	9326	
Donata FABBRI-MUNARI	cc	3128	9098	sur RV
Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR	mersup	6140	9316	Lu 11h.-13h.
Michelangelo FLÜCKIGER	pt	4128	9121	Lu 10h.-12h. ou sur RV
Caroline Favre	as	4125	9123	
Mallory Schaub	as	4130	9123	
Uli FRAUENFELDER	po	4159	9141	sur RV
Laurence Chillier	ma	4155	9142	
Odile Bagou	as	4152	9145	
Cécile Fougeron	as	4155	9142	
Christian Lachaud	as	4152	9145	
Hélène Pauchon	as	4152	9145	
Cécile Pont	as	4141	9153	
Christiane GILLIERON PALEOLOGUE	pad	4138	9176	sur RV
François Bavaud	ma	4140	9177-79	
Carlos Leon Morales	ma	4158	9174	
Judith Czellar	as	4158	9174	
Sylvette Delaloye	as	4158	9174	
Germaine Angèle GREMAUD	ccsup	4144	9157	
Claude-Alain HAUERT	pt	5164	9261	Je toute la journée
Blaise Christe	as	5158	9264	
Isabelle Moll	as	5158	9264	
Philip JAFFE	cc	6168	9348	Je 10h.-12h.
Josiane Praz	as	6168	9349	
Susanne KAISER	mer	5132	9216	sur RV
Virginie Kunz	as	5137	9227	
Helga KILCHER	mer	6162	9346	Lu 8h.-9h.
Véronique Elefant-Yanni	as	6162-64	9306-64	

Thierry LECERF	mersup	5138	9222	Lu 16h-17h.
Fabio LORENZI-CIOLDI	pt	6158	9331	sur RV
Anne-Claude Dafflon	ma	6130	9313	
Vincent Joris	as	6130	9312	
Roland MAURER	mersup.	4134	9132	sur RV
Rafael MILLAN	mer	6164	9356	sur RV
Tamara Mantegazza	as	6163	9358	
Jacques MONTANGERO	po	5155	9231	Lu 11h.30-12h.30 ou RV
Marthe Fragapane	as	5157	9232/33	
Pascale Pasche Provini	as	5157	9232-33	
Ralph Eric Schmidt	as	5157	9232/33	
Pierre MOUNOUD	po	5168	9251	Je 11h.-12h. ou RV
Guenael Moy	as	5172	9256	
Renata Pegoraro	as	5170	9253	
Jessica Peyer	as	5164	9258	
Gabriel MUGNY	po	6138	9321	Me 8h.-10h.
Federica Invernizzi	as	6140	9322	
Alain Quiamzade	as	6138	9326	
Alberto MUNARI	po	3128	9091	sur RV
Milena Abbiati	as	3126	9092	
Daniel Figini	as	3126	9097	
Anita Zeldi Freud	as	3126	9092	
Catia Moschella	as	3126	9093	
Mary OVERTON VENET	ce	4142	9151	sur RV
Francisco PONS	mersup	3131	9056	sur RV
Thari Philipon Mino	as	3131	9056	
Florence QUARTIER- FRINGS	ccsup			RV aux cours
Olivier REAL	cesup	6170	9308	RV aux cours
Christiane ROBERT- TISSOT	po	6156	9301	sur RV
Claude Betty Goguikian	ma	5154	9308	
Pablo Cascone	as	6154	9302-06	
Nicole Engster	as	6154	9302-06	
Giovanna Grandjean	as	6154	9302-06	
Frieda ROSSEL	ce	5152	9309	Ve 15h. ou RV
Marie-Anne SCHELSTRAETE	ccsup	4142	9151	sur RV

Klaus R. SCHERER	po	5131	9211	sur RV
Tanja Bänziger	as	5135	9207	
Anders Flykt	masup.	5137	9227	
Didier Grandjean	as	5126	9274	
Tanja Wranik-Odehnal	as	5135	9207	
Xavier SERON	ccsup			
Anne SINCLAIR	mer	3130	9096	sur RV
Virginie Debeauvais	as	3132	9055	
VAN DER LINDEN	po	6160	9341	sur RV
Grazia Ceschi	ma	6155	9342	
Xavier Delbeuck	as	6155	9343	
Françoise Jermann	as	6155	9342-43	
Maria-Pia VICTORIA FESER	pad	5225	8218	sur RV
Olivier RENAUD	ma	4195	9104	sur RV
Delphine Gross	as	4197	9103	
Delphine Widmayer	as	4297	9103	
Paolo VIVIANI	po	4168	9161	Me 14h.-16h.
Christelle Aymoz	as	4170	9162	
Henry Faineteau	as	4130	9122	
Jacques VONECHE	po	3129	9051	sur RV
		1324	9281	(Archives Piaget)
Mathis d'Acremont	as	3127	9052	
Raluca Mihailescu	as	3127	9052	
Nicole VON STEINBÜCHEL	pass	3133	9007	sur RV
Brigitta Kurtz	as	3133	9007	
Marcel ZENTNER	pad	5133	9212	sur RV
Pascal ZESIGER	cc	4144	9158	sur RV
Nathalie Papaux	as	4141	9153	
NN		5161	9241	
Catherine Bassal	as	5163	9242	
Dominique Desbiez-Piat	as	5163	9242	

Professeurs honoraires

M. Vinh BANG, M. Guy CELLERIER, Mme Ariane ETIENNE, Mme Elsa SCHMID-KITSIKIS, M. Daniel STERN, M. Jean-Daniel STUCKI, M. Henri WERMUS

Corps enseignant ne dépendant pas de la section

Enseignant	Fonction	Bureau	☎	Réception
Jean-Pierre BERNARD	cesup	Médecine	702.91.43	
Mireille BETRANCOURT	mer, tecfa	6354	9372	sur RV
Pierre-Yves BRANDT	po	Faculté de théologie		Lu 10h.-11h.
Pierre DILLENBOURG	mer, tecfa	6362	9376	sur RV
Pavel DULGUEROV	po	ORL	372.82.85	
Michel MÜHLETHALER	pad, cmu	8196 A	702.58.04	sur RV
Emmanuel Eggermann	as, cmu	8196 A	702.58.05	
Gianreto PINI	ce	3355	9028	Me 14h.- 15h.30 ou RV

Titres des enseignants :

po	Professeur ordinaire
pad	Professeur adjoint
pt	Professeur titulaire
cc	Chargé de cours
mer	Maître d'enseign. et recherche
ce	Chargé d'enseignement

REMARQUE

L'enregistrement du corps enseignant n'étant pas terminé au moment de l'impression du catalogue, certains membres du corps enseignant figurent ou ne figurent pas dans le programme des cours sous réserve d'une décision du Conseil d'Etat à leur endroit ou à l'endroit d'une modification de leur statut.

II. GUIDE DE L'ÉTUDIANT

II.1. Renseignements généraux de la section

Conseillère aux études :	Mme Marie-Paule Michiels, bureau 3109 Reçoit du lundi au mercredi de 10h.00 à 12h.00 et sur rendez-vous
Secrétariat de la Conseillère aux études et doctorants :	Mme Martine Pasquali, bureau 3105
Secrétariats des étudiants :	<u>Premier cycle :</u> NN, bureau 3197 <u>Deuxième cycle</u> Mme Denise Fatio, bureau 3199 Réception : du lundi au mercredi de 8h. à 12h. <u>Troisième cycle</u> Mme Catherine Ona, bureau 3199 Réception : lundi et mardi matin

Domaine	Où	Quand
Séance d'accueil des nouveaux étudiants de 1ère année	Salle R 380 Uni-Mail	Lundi 22 octobre, 8h.30-9h.30
Séance d'information et d'inscription aux travaux pratiques de 2e année	Auditoire Rouiller	Lundi 22 octobre, 10h.-12h.
Séance d'information sur les travaux pratiques de 2e cycle et les recherches de 2e année et de 2e cycle	Auditoire Piaget	Lundi 22 octobre, 13h.-14h.
Séance sur l'organisation des études en 1ère année	Uni-Mail, salle R 080	Jeudi 1 ^{er} novembre, 18h.-20h.

Domaine	Où	Quand
Inscriptions aux séminaires	Affichage des inscriptions : 3 ^{ème} étage, Uni-Mail	Auprès des enseignants à la rentrée universitaire
Horaire des enseignements	3 ^{ème} étage, Uni-Mail	Au mois de septembre
Salle informatique pour les étudiants Des moniteurs sont à disposition des étudiants. Une taxe d'inscription annuelle est perçue pour l'obtention d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe	Salle 3183, Uni-Mail ☎ 705.90.99 Formulaire à disposition auprès des moniteurs	(Voir horaire affiché dans la salle)
Programme européen de mobilité des étudiants SOCRATES-ERASMUS Des enseignants de la section de psychologie participent à des réseaux d'échange permettant la mobilité des étudiants de psychologie de 2e et/ou 3e cycle(s) dans les universités européennes	Mme M.P. Michiels, conseillère aux études, bureau 3109	Dès le mois de mars précédant l'année académique de mobilité. Délai : 1er mai

NOTE

La section ne forme ni psychanalystes ni psychothérapeutes.

II.2. Services universitaires

Administration

Immatriculations et inscriptions :	Information sociale	Logements et restaurants universitaires	Bureau de placement
Conditions d'accès à l'UNIGE	Aides sociales	Location de chambres, studios et petits appartements	Propose aux étudiants immatriculés des travaux rémunérés
Immatriculations	Aides financières		
Inscriptions	Exonération de taxes	Informations sur d'autres logements à Genève	Délivre des attestations permettant d'obtenir une autorisation de travail
Changements de faculté	Assurances		Informations sur les questions relatives à la prise d'emploi
Congés	Antenne santé		
Formalités administratives	Centre Uni-Emploi (4 ^{ème} étage, Candolle) . Mme Nicole Trottet , responsable (705.75.90)		
Lundi au vendredi : 10h. - 13h. et 14h. - 16h.	Lundi au vendredi : 10h - 13h. et 14h. - 16h.	Lundi au vendredi : 10h. - 13h. 14h. - 16h.	Lundi au vendredi : 10h. - 13h. 14h. - 16h.
Espace administratif des étudiants ☎ 705.71.11 Fax 705.79.34 E-mail>: immat@unige.ch	☎ 705.77.79 Fax 320.72.60	☎ 705.77.20 Fax 705.77.85	☎ 705.77.02 et 329.39.70 Fax : 329.84.43
Uni Dufour 2ème étage (222)	4, rue de Candolle 3ème étage	4, rue de Candolle 4ème étage	4, rue de Candolle Rez-de-chaussée
M. Henri Liou	Mme Mireille Lagier	Mme Françoise Demierre	Mme Jeannine Steiner

Renseignements universitaires concernant les inscriptions des étudiants

Immatriculations Diplômes exigés	Maturité, baccalauréat français (minimum exigé : 12/20) ou titre jugé équivalent par l'Université. Les porteurs de diplômes de fin d'études secondaires étrangers peuvent être admis sous réserve de la réussite d'examens complémentaires.
--	--

Formalités d'immatriculations

L'inscription préalable est **obligatoire** pour tous les candidats et candidates qui désirent entreprendre des études de psychologie. Les **demandes d'immatriculation doivent obligatoirement être présentées par écrit du 1er mars au 1er juin au Bureau des immatriculations et inscriptions, 24 Général-Dufour, 1211 Genève 4 (voir sous Services universitaires, administrations)**

Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.

L'enseignement est donné en français, l'Université peut demander aux étudiants de langue étrangère de subir un examen de français.

Admission des personnes ne possédant pas de titre de maturité

Peuvent être admis les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- être de nationalité suisse, et, sauf pour les citoyens genevois, être porteurs d'un permis d'établissement dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédant la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat;

ou

- être porteur d'un permis de séjour depuis 5 ans au moins et être domicilié dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédant la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat;

- être âgé de 25 ans révolus au plus tard le 1er octobre;

- Justifier de l'exercice pendant trois ans au moins d'une activité professionnelle régulièrement déclarée à plein temps;

- faire preuve des aptitudes nécessaires selon les modalités fixées dans un règlement interne tenant compte des exigences spécifiques à chaque faculté ou école.

(voir également **dates à retenir page de couverture**)

<p>Equivalences Demandes</p>	<p>1) Porteurs de titres en psychologie étrangers : Auprès du Bureau des immatriculations et inscriptions avant le 31 mai avec photocopies des diplômes obtenus par le candidat, une liste détaillée des cours (avec nombre de semestres et d'heures hebdomadaires et un bref résumé du contenu de chaque cours) et une liste des examens subis (avec notes et/ou mentions obtenues).</p> <p>2) Pour des équivalences ponctuelles de cours s'adresser à la Conseillère aux études en début d'année académique. Mme Marie-Paule Michiels, bureau 3109, ☎ 705.90.15</p>
<p>Renseignements</p>	
<p>Auditeurs Les personnes souhaitant suivre quelques cours en qualité d'auditeur peuvent s'inscrire au moyen du bulletin inclus dans le guide de l'auditeur.</p>	<p>Guide en vente dès le 1er septembre auprès des huissiers d'Uni-Bastions, Dufour, Mail. Inscriptions et paiement à la Caisse de l'Université de Genève, Uni-Dufour.</p>

Autres services universitaires

Allocations d'études	Office d'orientation universitaire	Ecole de langue et de civilisation française	Service des Relations Internationales :
<p>Service des allocations d'études</p>		<p>Pour les étudiants non francophones</p> <p>cours d'appui linguistique</p>	<p>Mobilité des étudiants (Programmes, réseaux, et bourses de mobilité)</p> <p>Informations et réception des étudiants</p>
<p>Lundi : 10h. - 12h. Mardi / mercredi : 10h.-12h. 14h.-16h. Jeudi : 10h. - 16h.</p>		<p>Lundi au vendredi : 12h. - 14h. et 18h. - 20h.</p>	<p>http://rel.unige.ch</p>
<p>☎ 909.68.20</p> <p>1, rue Pécolat 1211 Genève 11</p>	<p>☎ 705.01.11</p> <p>6, rue Prévost Martin 1205 Genève</p>	<p>☎ 705.74.33/36</p> <p>Secrétariat Ecole Uni-Bastions</p>	<p>☎ 705.80.81</p> <p>Uni-Mail Bureau R050</p>

Renseignements sur d'éventuels problèmes durant les études !

Médecin-conseil

L'étudiant qui tombe malade ou subit un accident pendant la session d'examen et qui, de ce fait, ne peut se présenter à un(des) examen(s) au(x)quel(s) il est régulièrement inscrit doit **remettre dans les trois jours, un certificat médical** pertinent au secrétariat des étudiants concerné (art. 37 du règlement de l'Université). Le cas de force majeure demeure réservé. Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiants. L'étudiant(e) qui présente un certificat médical doit indiquer l'adresse et le numéro de téléphone auxquels il(elle) peut être atteint(e) en permanence en vue - le cas échéant - d'une visite de contrôle.

RIOR

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administrateur de la Faculté.

Consultation psychologique pour jeunes adultes (CPJA)

4, rue de Candolle, 1205 Genève ; 1^{er} étage

☎ 705.74.41. Permanence téléphonique et d'accueil du lundi au vendredi de 10h. - 13h. et 14h. - 16h.). Entretiens avec psychologue de 9h. à 20h. sur rendez-vous.

L'Université de Genève met à disposition de ses étudiants un centre de conseils psychologiques pour ceux qui rencontrent des difficultés psychologiques liées à leurs études, à leurs relations interpersonnelles et familiales ou encore à des moments de vie difficiles. Des entretiens avec des psychologues professionnels ont pour but d'ébaucher, dans un dialogue, une voie de sortie de ces difficultés.

Antenne santé

L'Université de Genève met à disposition de ses étudiant(e)s une Antenne Santé pour vous offrir : informations, orientations, écoute. Une infirmière de santé publique répond à vos appels ☎ 705.77.09. Vous pouvez aussi passer : le mardi de 10h. à 13h., le mercredi de 10h. à 13h. et de 14h. à 16h., le jeudi de 10h. à 13h., 4 rue de Candolle (4^e étage).

Prix-Bourses-Subsides

Le fichier Prix-Bourses-Subsides, contenant le répertoire des prix ainsi que les éventuelles possibilités de financement des études et de la recherche, est accessible dans le site Internet de l'Université de Genève <http://www.unige.ch/> (à la rubrique Informations générales de la page d'accueil cliquer sur : Prix-Bourses-Subsides). L'accès direct peut aussi s'effectuer à l'adresse suivante : <http://rel.unige.ch :591/pbs/intro.html>

III. REGLEMENT D'ETUDES

III.1. Règlement de la licence en psychologie Approuvé par le Conseil de l'Université le 27 juin 2001 Sous réserve de l'approbation du DIP Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2001

Conditions générales

Article 1

1. Pour être admis à la Section de psychologie, les candidats¹ doivent satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.
2. Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.
3. Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par le doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, sur préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeurs de la Section.
4. Conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement de l'Université, les changements de Faculté ou de Section sont soumis à l'autorisation du doyen. Des directives internes, adoptées par le Conseil décanal de la Faculté, fixent les conditions d'admission, d'admission conditionnelle ou de refus. Ces directives sont disponibles auprès du conseiller aux études.

Article 2

La Section de psychologie de la FPSE prépare à :

- une licence en psychologie ;
- un diplôme de logopédie ;
- des diplômes d'études approfondies ;
- des diplômes d'études supérieures spécialisées ;
- un doctorat en psychologie ;
- des certificats de formation continue.

Article 3

La licence en psychologie est décernée par l'Université de Genève conformément à la convention entre les universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel relative aux études de psychologie du 19.12.1985 (ci-après la Convention).

Dans le cadre de cette Convention, les titulaires d'une demi-licence en psychologie décernée par l'une des quatre universités peuvent entreprendre directement le 2e cycle de psychologie.

¹ Le masculin est utilisé dans son sens générique. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Article 4 – Organisation et durée des études

1. Les études de licence sont organisées en deux cycles comportant chacun quatre semestres d'enseignement.
2. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et de 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chacun des deux cycles d'études, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
3. Pour de justes motifs, une prolongation de la durée des études peut être accordée par le doyen de la Faculté, à la demande de l'étudiant.
4. Pour de justes motifs, le doyen de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée minimum des études. Au deuxième cycle, la durée de celles-ci ne pourra pas être inférieure à 3 semestres.

Article 5 – Structure des études

1. Le premier cycle est divisé en une année propédeutique (sanctionnée par le certificat propédeutique) et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.
2. Les enseignements du premier cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des unités de valeur (UV), des travaux pratiques (TP), des stages et des recherches. Les enseignements du deuxième cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des certificats, des UV, des TP, des stages et des recherches.
3. Une UV comprend deux heures hebdomadaires de cours par année, ou quatre heures hebdomadaires de cours par semestre. Une UV correspond à 6 crédits ECTS.² Un enseignement de deux heures hebdomadaires sur un seul semestre correspond à une demi-UV et à 3 crédits ECTS.
4. Un certificat est composé de trois UV. Les UV d'un même certificat sont dispensées par deux enseignants au minimum. Deux UV au moins d'un même certificat sont dispensées par un enseignant de la Section de psychologie. Les UV d'un même certificat donnent lieu à évaluation durant la même année académique.
5. Les TP comprennent trois heures hebdomadaires d'enseignement et correspondent à 6 crédits ECTS. Au premier cycle, ils sont constitués de deux TP semestriels, correspondant chacun à 3 crédits ECTS. Au deuxième cycle, un TP est suivi dans le cadre d'un seul certificat (cf. article 9, alinéa 4). Pour les étudiants admis aux études de logopédie, le TP est validé dans le cadre de ce diplôme. Le TP doit être suivi et validé la 2^{ème} année du deuxième cycle, mais les trois UV du certificat auquel ce TP est rattaché peuvent être validées en 1^{ère} année du deuxième cycle.
6. Le stage du premier cycle équivaut à un mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par la Commission permanente de stages visée à l'article 10, alinéa 1. Le stage du deuxième cycle équivaut à deux mois de travail à temps plein dans une institution reconnue par ladite Commission. Les stages correspondent à 6 crédits ECTS chacun.
7. Les recherches correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (6 crédits ECTS) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (18 crédits ECTS). Une liste des domaines dans lesquels peuvent s'effectuer les recherches est mise à disposition des étudiants dès le début de l'année académique (cf. alinéa 9 ci-dessous).
8. La répartition des étudiants dans les TP et les recherches est assurée par le président de la Section en fonction des places disponibles et des moyens d'encadrement à disposition.
9. La liste des enseignements, leur répartition dans les groupes, certificats et domaines ainsi que les modalités de leur évaluation sont entérinées, chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs

² European Credit Transfer System (Système de transfert de crédit européen)

de la Faculté et préavis du Conseil de Section. le Conseil de Section s'assure en outre que la liste des cours offerts chaque année soit conforme aux dispositions de la Convention.

Article 6

Sur préavis de la commission d'équivalence, le président de la Section de psychologie peut autoriser des étudiants inscrits en Section de psychologie à suivre un programme de cours de psychologie dans une autre université, suisse ou étrangère. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études dans la Section de psychologie.

Article 7 - Année propédeutique

1. Le programme de l'année propédeutique comporte deux groupes d'enseignements : un groupe de cinq UV obligatoires et un groupe de cinq UV à choix. Pour une UV obligatoire, l'étudiant peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'un enseignement obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant peut être validé dans le groupe des UV à choix.
2. Les cinq UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie générale ;
 - psychologie du développement ;
 - physiologie du système nerveux ;
 - statistique I ;
 - psychologie expérimentale.
3. Les cinq UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie, entérinée chaque année par le Conseil de Faculté sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section.
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des enseignants concernés.

Article 8 – Deuxième année d'études du premier cycle

1. Le programme de la deuxième année comporte trois groupes d'enseignements : un groupe de six UV obligatoires, un groupe de trois UV à choix et un enseignement sous forme de Travaux pratiques. Pour une UV obligatoire, l'étudiant peut avoir le choix entre plusieurs cours. Lorsque c'est le cas, un cours relevant d'une UV obligatoire mais qui n'est pas suivi à ce titre par l'étudiant, peut être validé dans le groupe des enseignements à choix.
2. Les six UV obligatoires correspondent à la liste des enseignements de la Convention :
 - psychologie sociale ;
 - psychologie cognitive ;
 - psychologie différentielle ;
 - psychopathologie ;
 - méthodologie ;
 - statistique II.
3. Les trois UV à choix sont à prendre dans une liste d'UV en psychologie entérinée chaque année par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section. Une de ces UV peut être remplacée par un stage ou une recherche (cf. articles 10 et 11).
4. Une des UV à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des enseignants concernés.

5. Les travaux pratiques sont à choisir dans la liste des TP de 1er cycle proposée par la Section.

Article 9 - Deuxième cycle d'études

1. Les enseignements du deuxième cycle consistent en certificats, UV à choix, TP et recherche.
2. Les certificats sont répartis en trois domaines :
 - A. Psychologie du développement
 - B. Psychologie expérimentale et sociale
 - C. Psychologie clinique et appliquée
3. La Section propose, chaque année, au moins deux certificats par domaine, accompagnés de leurs TP respectifs.
4. Le programme du deuxième cycle comporte :
 - un certificat par domaine, soit trois certificats en tout (9 UV) ;
 - 1 TP (à prendre nécessairement dans le cadre d'un des trois certificats choisis) ;
 - 7 UV à choix ;
 - 1 recherche.
5. Les sept UV à choix peuvent être prises :
 - a) parmi les UV faisant partie des certificats qui n'ont pas été suivis par l'étudiant ;
 - b) dans une liste d'enseignements hors certificats de la Section de psychologie ; un de ces enseignements peut être remplacé par un stage (cf. article 10) ;
 - c) deux UV peuvent être choisies parmi les cours de 1er cycle de la Section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle ;
 - d) trois UV peuvent être choisies en dehors de la Section, soit parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE, soit parmi ceux des autres Facultés de l'Université de Genève, soit parmi ceux inscrits au programme de psychologie d'une autre université suisse ou d'une université étrangère, sous réserve de l'accord de l'université d'accueil et de l'approbation du président de la Section de psychologie.

Article 10 - Stages des premier et deuxième cycles

1. Le Conseil de Section de psychologie nomme une Commission permanente de stages. Celle-ci évalue les projets de stage, les approuve ou non en fonction de leur nature, leur durée, leur lieu.
2. L'étudiant qui se propose de faire un stage doit :
 - a) choisir une place de stage ;
 - b) présenter l'accord écrit d'un professeur de la Section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage ;
 - c) soumettre son projet à la commission de stages.
3. Un stage est validé si les conditions suivantes sont remplies :
 - a) le projet a été approuvé par la commission de stages ;
 - b) l'étudiant a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle),
 - c) l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Article 11 – Recherches des premier et deuxième cycles

1. Les recherches de premier et deuxième cycles peuvent être dirigées par un membre du corps professoral, un maître d'enseignement et de recherche ou un maître-assistant de la Section de psychologie.
2. Une recherche fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable de la recherche ou, dans le cas d'une recherche dirigée par un maître-assistant, entre l'étudiant, le maître-assistant et son professeur responsable. Cet accord fixe, dès le début de la recherche :
 - les objectifs de la recherche ;
 - la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant ;
 - la forme du rapport final et celle de l'évaluation.
3. Le rapport de recherche doit être déposé au Secrétariat des étudiants de la Section de psychologie au moins trois semaines avant le début de la session d'examens au cours de laquelle l'étudiant le fait évaluer.

DELAIS D'INSCRIPTION

Article 12

1. L'étudiant doit s'inscrire aux cours au plus tard 5 semaines après le début des cours.
2. L'inscription au cours implique l'inscription automatique aux examens, et ce pour la session qui suit immédiatement la fin du cours. Pour se présenter une deuxième ou une troisième fois à un examen, l'étudiant doit s'inscrire auprès des secrétariats des étudiants au moins 5 semaines avant le début de la session d'examens de la Faculté.
3. Le délai d'inscription aux TP et aux recherches est fixé chaque année par le doyen et affiché au secrétariat des étudiants.
4. En présence de justes motifs, et à la demande écrite de l'étudiant, le doyen peut accorder une prolongation aux délais d'inscription visés ci-dessus.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. MODALITES GENERALES

Article 13

1. Les sessions d'examen ont lieu chaque année lors des 3 sessions de février, juillet et octobre. Pour chaque enseignement, la première évaluation doit avoir lieu lors de la session qui suit immédiatement la fin du cours.
2. Les évaluations doivent se répartir entre les sessions de février, de juillet et d'octobre suivant l'inscription au cours pour les cours semestriels donnés au semestre d'hiver. Pour les cours semestriels donnés au semestre d'été et pour les cours donnés sur une base annuelle, les évaluations doivent se répartir entre les sessions de juillet, d'octobre et de février suivant l'inscription au cours.
3. Les examens sanctionnant le certificat propédeutique, la demi-licence et la licence doivent être présentés dans cet ordre, à des sessions différentes.
4. L'évaluation des connaissances acquises, des rapports de stage et des rapports de recherche se traduit par une note allant de 0 à 6 (par points entiers et demi-points), la note suffisante étant 4. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base des travaux, stages et recherches prévus par le plan d'études. Pour des raisons de mobilité, les notes peuvent être traduites en crédits ECTS, selon une échelle allant de F (inférieur à 4) à A (6).

5. Lorsqu'un enseignement est composé de 2 demi-UV, la note à cet enseignement est la moyenne des deux notes obtenues au 2 demi-UV, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant. En cas d'échec à la note de cet enseignement, l'étudiant peut se représenter à l'une ou aux deux demi-UV.
6. Un certificat ou un groupe d'enseignements est acquis si la moyenne des notes le composant est égale ou supérieure à 4.
7. En cas d'échec à la moyenne, l'étudiant peut présenter une nouvelle fois tout examen, quelle que soit la note qui avait été obtenue. La nouvelle note remplace alors la précédente.
8. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
9. La réussite des examens (art. 13 al.3) donne lieu à l'obtention de 240 crédits ECTS.

Article 14

1. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens doit en informer, immédiatement et par écrit, le doyen de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence.
2. Dans le cas où de justes motifs à cette absence sont reconnus par le doyen, les notes des examens présentés restent acquises ; le candidat doit obligatoirement présenter à la session suivante les autres examens.
3. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit doit en informer, immédiatement et par écrit, le doyen de la Faculté, en indiquant les motifs de son absence. Il est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0), dès lors que de justes motifs ne sont pas reconnus.
4. Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, le doyen peut soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiants.
5. Les enseignements suivis et dont les connaissances sont évaluées dans un groupe ou un certificat donné ne peuvent pas être reportés dans un autre groupe ou certificat, quelles que soient les modifications intervenues entre-temps dans la répartition des cours dans les groupes ou certificats. L'article 18 alinéa 5 du présent règlement demeure réservé.
6. Les examens sont soumis à l'appréciation de jurys formés de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre devant être porteur d'un titre universitaire.

Article 15

1. Les résultats des examens du certificat propédeutique, de la demi-licence et de la licence sont consignés dans un rapport signé par les membres du jury. Les matières qui ont donné lieu à une évaluation figurent dans les procès-verbaux d'examen.
2. Le Collège des professeurs de la Section entérine les résultats des évaluations et les promotions.
3. La liste des examens réussis est affichée à la Faculté, à la fin de chaque session d'examens. Ultérieurement, le candidat reçoit une copie du rapport d'évaluation signé par le président de la Section.

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA PREMIERE ANNEE ET OBTENTION DU CERTIFICAT PROPEDEUTIQUE

Article 16

1. Tout étudiant qui ne se serait soumis à aucune évaluation à la fin de sa première année d'études est éliminé de la Section de psychologie.
2. Les épreuves du certificat propédeutique sont réussies lorsque l'étudiant a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3.
3. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour l'année propédeutique lorsqu'elle est réussie. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).
4. Le certificat propédeutique doit être obtenu au plus tard trois semestres après le début des études.
5. La commission pédagogique du certificat propédeutique émet des propositions, soumises à l'approbation de la présidence de la section, quant à l'organisation du programme d'études des étudiants n'ayant pas obtenu le certificat propédeutique à la session d'octobre suivant l'admission à la Section de psychologie. La Commission est composée de deux membres du corps professoral, du conseiller aux études, d'un autre membre du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et d'un membre du corps étudiant. La Commission est nommée par le Conseil de Section sur proposition du Collège des professeurs de la Section de psychologie.

3. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DE LA DEUXIEME ANNEE ET OBTENTION DE LA DEMI-LICENCE

Article 17

1. La demi-licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis une moyenne générale égale ou supérieure à 4, une seule note pouvant être inférieure à 3. La note des TP intervenant dans le calcul de la moyenne générale est la moyenne des notes aux deux TP semestriels, arrondie au demi-point supérieur, le cas échéant ; cependant, la note obtenue à l'un des deux TP doit nécessairement être égale ou supérieure à 4.
2. La demi-licence doit être obtenue au plus tard 6 semestres après le début des études.
3. L'étudiant ayant échoué aux examens de la 2ème année d'études du 1er cycle à la session du début du semestre d'hiver est admis conditionnellement au deuxième cycle, sauf à la recherche.
4. Un ensemble de 60 crédits ECTS est attribué pour la deuxième année lorsqu'elle est réussie. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

4. CONTROLE DES CONNAISSANCES A LA FIN DU DEUXIEME CYCLE ET OBTENTION DE LA LICENCE

Article 18

1. Les évaluations portant sur les enseignements du 2ème cycle peuvent se répartir sur plusieurs sessions d'examens mais doivent être réussies au plus tard 6 semestres après l'admission au deuxième cycle de psychologie.
2. Les UV d'un même certificat sont évaluées durant la même année académique (cf. article 5, alinéa 4).

3. La licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - a) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux trois UV de chaque certificat ;
 - b) une moyenne égale ou supérieure à 4 aux 7 uv à choix, une seule note peut être égale ou inférieure à 2,5 ;
 - c) une note égale ou supérieure à 4 au TP ;
 - d) une note égale ou supérieure à 4 à la recherche.
4. En cas d'échec définitif à un certificat (trois UV), l'étudiant doit obligatoirement se présenter à l'évaluation d'un autre certificat appartenant au même domaine d'enseignement.
5. En cas d'échec définitif à un certificat, les UV pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 peuvent être validées dans le groupe des UV à choix.
6. Un ensemble de 120 crédits ECTS est attribué pour le 2ème cycle lorsqu'il est réussi. Lorsque la licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis (note égale ou supérieure à 4).

ELIMINATION

Article 19

1. Est éliminé, le candidat qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 4 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 13 à 18 en matière de contrôle des connaissances.
2. Les éliminations sont prononcées par le doyen de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 20

En cas d'opposition et de recours, le Règlement interne relatif aux procédures d'opposition et de recours (RIOR) est applicable.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 21

1. Le présent règlement entre en vigueur pour le 1er et le 2ème cycles simultanément. Il s'applique à tous les étudiants commençant leurs études respectivement de 1er ou de 2ème cycle.
2. L'étudiant ayant commencé ses études de licence avant l'entrée en vigueur du présent règlement termine le cycle où il est inscrit selon l'ancien règlement. Le doyen de la Faculté peut, à la demande de l'étudiant, soumettre celui-ci au nouveau règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 22

Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1er octobre 2001.

III.2. Règlement du Diplôme de Logopédie

Approuvé par le DIP le 25 août 1995

Article 23

1. Le diplôme de logopédie est décerné par l'Université de Genève conformément à la convention passée entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse Romande.
2. Dans le cadre de cette convention, les candidats titulaires d'une demi-licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent, peuvent se présenter à la sélection pour le diplôme de logopédie, selon les modalités spécifiées à l'article 24 du présent règlement.
3. Les étudiants de logopédie de l'Université de Neuchâtel, qui souhaitent venir poursuivre leurs études de logopédie à Genève, seront admis au deuxième cycle de la licence de psychologie selon les équivalences établies dans le cadre de la coordination romande relative aux enseignements de logopédie et à la condition d'avoir réussi la procédure d'admission visée à l'article 24.2 ci-dessous.
4. Le diplôme de logopédie s'effectue en parallèle avec les études de deuxième cycle de psychologie et aboutit à l'obtention de la licence en psychologie et du diplôme de logopédie reconnu par la Confédération.
5. Le diplôme de logopédie s'effectue conformément aux dispositions du règlement-cadre fédéral¹ pour les études de logopédie en Suisse.

CONDITIONS D'ADMISSION

Article 24

1. Pour être admis au diplôme de logopédie, les candidats doivent être titulaires de la propédeutique (art. 7 et 15 du règlement de la licence en psychologie) et de la demi-licence en psychologie (art. 8, 10 et 16 du règlement de la licence en psychologie) ou d'un titre jugé équivalent.
2. En outre, les candidats doivent se soumettre à une procédure d'admission comportant :
 - la présentation d'un dossier
 - la participation à un entretien
 - la participation à des examens d'aptitudes.Le responsable académique du diplôme établit des directives internes régissant les modalités d'admission, ainsi que les délais d'inscription. Ces directives sont adoptées par le Conseil de Faculté.
3. L'admission est décidée par le bureau exécutif du diplôme de logopédie qui est composé du responsable académique du diplôme, de l'enseignant chargé de la coordination du diplôme de logopédie, d'un professeur délégué de la Section de psychologie et d'un professeur délégué de la Section des sciences de l'éducation.
4. Des cours pré-requis du 1^{er} cycle de la licence en psychologie sont, en outre, nécessaires pour l'admission au diplôme de logopédie. Ils sont définis chaque année dans le Plan d'Etudes adopté par le Conseil de Faculté.

¹ Pour obtenir le règlement-cadre fédéral, s'adresser à la Conseillère aux études de la Section de psychologie

5. Des équivalences relatives à la formation antérieure peuvent être octroyées par le doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), suite à un préavis de la commission d'équivalence désignée par le Collège des professeurs de la Section de psychologie.

DUREE DES ETUDES

Article 25

1. Les études du diplôme de logopédie durent au moins trois ans. Elles comprennent au moins 2500 heures, dont un tiers au moins est réservé à la formation pratique (travaux pratiques et stage).
2. La durée des études est de 6 semestres au minimum (10 au maximum) : elle se décompose en 4 semestres d'études (6 au maximum) et en 2 semestres de stage (4 au maximum).
3. Tout dépassement des délais maxima précités entraîne l'élimination de l'étudiant de la Section de psychologie.
4. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation des délais peut être accordée par le doyen de la Faculté.
5. En ce qui concerne la durée des études, le doyen de la Faculté peut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum.
6. Sur demande motivée adressée au doyen de la Faculté, le président de la Section de psychologie peut accorder un congé pour une période de 1 ou 2 semestres, renouvelable dans les limites de l'article 19 du Règlement de l'Université de Genève.

STRUCTURE DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 26

1. Le diplôme de logopédie est organisé sur 6 semestres dont la répartition est la suivante :
 - 4 semestres minimum (6 semestres maximum) d'études dans le cadre du 2^{ème} cycle d'études en psychologie ;
 - 2 semestres (4 semestres maximum), post-licence en psychologie, de stage incluant un mémoire de diplôme.
2. Conformément au règlement-cadre fédéral, les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent dans les 5 domaines suivants :
 - Domaine logopédique
 - Domaine psychologique
 - Domaine pédagogique
 - Domaine linguistique
 - Domaine médical (neurologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie, stomatologie).
3. Dans le cursus du 2^{ème} cycle de psychologie, certains enseignements sont obligatoires pour les étudiants en logopédie ; ceux-ci sont spécifiés d'année en année dans le plan d'études de logopédie, adopté par le Conseil de Faculté.

Article 27

1. Les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent selon les axes suivants :
 - Axe A. Troubles du langage chez l'enfant
 - Axe B. Audiophonologie, phoniatry et voix
 - Axe C. Langage et handicap
 - Axe D. Neuropsychologie du langage
2. Ces enseignements sont dispensés sous forme de :
 - cours dans les domaines constitutifs du diplôme
 - séminaires de logopédie
 - travaux pratiques de logopédie
3. Les travaux pratiques sont organisés sous la direction du responsable académique du diplôme de logopédie et effectués sous le contrôle de logopédistes-responsables dans des institutions scolaires et hospitalières et dans des services agréés par le responsable académique précité.
4. La liste des enseignements relatifs à la logopédie figure dans le Plan d'Etudes, adopté par le Conseil de Faculté.

STAGE**Article 28**

1. Le stage ne peut s'effectuer qu'après obtention de la licence en psychologie et la réussite des évaluations des enseignements relatifs à la logopédie.
2. La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'étudiant.
3. La place de stage doit être agréée par le responsable académique du diplôme.
4. L'engagement, le déroulement et l'évaluation du stage sont de la responsabilité de l'institution concernée en accord avec le responsable académique du diplôme.

MEMOIRE DU DIPLOME**Article 29**

1. Le mémoire de diplôme s'effectue pendant l'année de stage.
2. Ses modalités sont régies par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie adopté par le Conseil de Faculté.

1. Modalités Générales**Article 30**

1. Les sessions d'examens ont lieu au mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations de première année et de deuxième année de logopédie doivent s'effectuer au mois de juillet de chaque année universitaire. Les sessions d'octobre et de mars sont des sessions de rattrapage.
3. Les examens sanctionnant la première année, la deuxième année et le stage doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiants ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.
4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4.
Chaque examen est acquis si la note est d'au moins 4. Il en est de même pour les évaluations aux séminaires et dans les travaux pratiques cliniques de logopédie. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus dans le plan d'études. Les rapports de travaux pratiques doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiants pour consultation.
5. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le responsable académique du diplôme de logopédie et le doyen de la Faculté. Ce dernier apprécie les motifs invoqués. Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante. Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le candidat ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le candidat est considéré comme ayant échoué (note 0).
6. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre.
9. Les examens sont soumis à l'appréciation d'un jury formé de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre doit être porteur d'un grade universitaire.

2. Contrôle des connaissances à la fin de la première année du diplôme de logopédie**Article 31**

1. La première année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de première année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.

2. Les étudiants en logopédie doivent avoir réussi les examens, relatifs aux cours, aux séminaires de logopédie et aux travaux pratiques cliniques, avant de pouvoir accéder à la deuxième année de logopédie.

3. Contrôle des connaissances à la fin de la deuxième année du diplôme de logopédie

Article 32

1. La deuxième année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de deuxième année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Sous peine d'élimination du diplôme de logopédie, la deuxième année doit être réussie au plus tard 6 semestres après l'admission au diplôme de logopédie.
3. L'étudiant n'ayant pas réussi les examens de deuxième année de logopédie à la session d'octobre est admis conditionnellement en année de stage.
4. Toutefois, les étudiants en logopédie doivent avoir réussi la licence en psychologie avant de pouvoir effectuer leur année de stage.
5. La recherche de deuxième cycle dont l'accomplissement est exigé pour la licence en psychologie doit être effectuée dans le domaine de la psycholinguistique ou dans un domaine jugé équivalent par le responsable académique du diplôme.

4. Contrôle des connaissances : Stage

Article 33

1. A la fin du 1^{er} trimestre, le(s) responsable(s) de stage rédige(nt) un court rapport indiquant les éléments positifs du travail du stagiaire et ceux nécessitant une attention particulière dans la suite du stage. Ce rapport est cosigné par l'étudiant et remis au responsable académique du diplôme.
2. A la fin du stage, le responsable clinique note le stage sur une échelle allant de 0 à 6. Le stage est acquis si la note est d'au moins 4.
3. En cas d'échec, l'étudiant a une seule possibilité de refaire un stage.

4. Contrôle des connaissances : Mémoire de diplôme

Article 34

1. L'évaluation du mémoire de diplôme est basée sur le travail écrit et sur sa soutenance orale.
2. La commission du mémoire définie par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie évalue le travail écrit et lui attribue une note.
3. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant peut le représenter à deux reprises.

4. Si cette note est suffisante (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée
5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (moins de 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.
6. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

OBTENTION DU DIPLOME DE LOGOPEDIE

Article 35

Le diplôme de logopédie est obtenu par l'étudiant qui a réussi sa première année d'études, sa deuxième année d'études, son stage et son mémoire de diplôme conformément aux dispositions précitées.

ELIMINATION

Article 36

1. Est définitivement éliminé, l'étudiant qui :
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 25 ;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 30 à 32 en matière de contrôle des connaissances, 33 en matière d'évaluation du stage et 34 en matière d'évaluation du mémoire de diplôme.
2. Les éliminations sont prononcées par le doyen de la Faculté.

VOIES DE RECOURS

Article 37

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'Administratrice de la Faculté.

MOBILITE DES ETUDIANTS

Article 38

1. Sur préavis de la commission d'équivalence et du responsable académique du diplôme, la présidence de la Section de psychologie peut autoriser des étudiants admis au diplôme de logopédie à suivre un programme de cours ou un stage de logopédie dans une autre université, suisse ou étrangère.
2. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études ou de stage dans le diplôme de logopédie.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 39

1. Tous les étudiants sont soumis au présent règlement.
2. Les étudiants en cours de formation au moment de son entrée en vigueur peuvent demander, par écrit au doyen, à être soumis à l'ancien règlement.

ENTREE EN VIGUEUR

Article 40

Le présent règlement entre en vigueur en automne 1995.

III.2. Règlement interne relatif au Mémoire du Diplôme de Logopédie

Accepté par le Conseil de Faculté du 31 mai 2001

GENERALITES

Le mémoire de diplôme doit porter sur un thème pertinent pour la pratique logopédique ; il est souhaitable que ce thème soit choisi par l'étudiant.

Le choix du thème doit être porté à la connaissance du responsable légal du service de l'institution dans lequel le stage a lieu, qui donne son aval pour la réalisation du projet.

Le mémoire de diplôme doit être présenté sous forme d'un texte dactylographié, éventuellement accompagné d'autres documents (annexes).

Il comporte en principe 100 pages au maximum (pages d'environ 30 lignes de 50 signes chacune) : ces nombres peuvent être adaptés à la nature des mémoires.

Le mémoire de diplôme est rédigé en français. Avec l'accord des membres de la commission, l'étudiant peut rédiger le mémoire dans une autre langue.

Le mémoire constitue un travail individuel.

DIRECTION DU MEMOIRE

La direction du mémoire est assurée par un membre du corps professoral de la FPSE; elle peut également être confiée à un MER, MA ou CE titulaire d'un doctorat. Sur décision du responsable académique du diplôme, la co-ordination du mémoire peut être confiée à une personne extérieure à la FPSE, pour autant qu'elle soit titulaire d'un doctorat.

Le directeur supervise le travail de l'étudiant et le conseille jusqu'à la rédaction finale du mémoire.

COMMISSION DU MEMOIRE

La commission comporte au minimum trois membres, dont le directeur du mémoire et le responsable académique du diplôme de logopédie (ou une personne désignée par lui).

Le troisième membre de la commission peut être une personne externe à la Faculté – généralement le responsable de stage de 3^{ème} année –, pour autant qu'elle soit titulaire d'un diplôme de logopédie, d'un diplôme post-licence ou d'un titre universitaire jugé équivalent.

Tout changement de composition de la commission est soumis, par le directeur du mémoire, au responsable académique du diplôme.

La commission se réunit à la demande de l'étudiant ou de l'un de ses membres.

CHRONOLOGIE DE LA REALISATION DU MEMOIRE

Préparation

L'étudiant demande à une des personnes habilitées spécialisée dans le champ de son projet de devenir directeur de mémoire, en prenant soin d'en informer le responsable académique.

Au mois de novembre suivant le début du stage, l'étudiant soumet un projet à l'approbation du directeur, selon le formulaire et les indications fournies par le responsable académique.

En janvier suivant le début du stage, l'étudiant soumet au directeur de mémoire un résumé de 10 pages, comportant la problématique, une précision de la population étudiée, des outils méthodologiques, ainsi qu'une courte bibliographie.

Par la suite, une présentation orale du projet de mémoire et de son avancement est effectuée dans le cadre d'une séance regroupant les diplômants et les directeurs de mémoire à laquelle est invitée la troisième personne de la commission.

Dépôt et soutenance

Pour l'évaluation du mémoire, la commission se constitue en jury.

L'étudiant soumet le travail écrit du mémoire à chacun des membres du jury, trois semaines au moins avant le début d'une session d'examen, en prenant soin d'en notifier le secrétariat des étudiants de 2^e Cycle (titre, noms des membres du jury, date de dépôt).

A réception du mémoire, une date provisoire de soutenance est fixée. Par la suite, les membres du jury délibèrent une première fois pour évaluer le travail écrit. Si la note provisoire accordée est suffisante (au moins 4) pour que la soutenance orale puisse avoir lieu, la date de la soutenance est retenue. Si une note insuffisante est attribuée au travail écrit, l'étudiant est avisé de l'annulation de la soutenance orale au plus tard trois jours avant la date fixée pour celle-ci. Dans ce cas, l'étudiant peut représenter son travail écrit encore à deux reprises.

La soutenance orale est d'une durée d'une heure et demi environ. Elle débute par une présentation du travail écrit par l'étudiant (d'une durée d'environ vingt minutes) et est suivie d'une discussion entre l'étudiant et les membres du jury. S'il y a lieu, les errata sont annexés au travail écrit.

La soutenance du mémoire est publique.

La note définitive pour le travail écrit est fixée lors de la soutenance. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (note inférieure à 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une seconde fois seulement.

Le mémoire, une fois soutenu et accepté, doit être déposé en trois exemplaires auprès du secrétariat du diplôme de logopédie, dans une version corrigée, c'est à dire comportant les modifications demandées au cours de la soutenance.

Le directeur du mémoire et les autres membres du jury signent le procès-verbal préparé par le secrétariat des étudiants. L'évaluation comporte deux notes ; la première est attribuée sur la base du travail écrit, la seconde sur la soutenance orale.

Le résultat de l'évaluation du mémoire est transmis, par procès-verbal, au secrétariat des étudiants.

Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un second échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

L'étudiant est vivement encouragé à préparer un résumé du travail de 2000 signes qui est à remettre au Secrétariat du diplôme de logopédie en principe dans le courant du trimestre qui suit l'obtention du diplôme, en vue d'une éventuelle parution dans le Bulletin de Liaison de la logopédie de l'Université de Genève.

L'étudiant est vivement encouragé à rédiger une communication affichée qu'il met en page et présente à l'occasion de la journée de regroupement des logopédistes qui suit la réussite du mémoire et l'obtention du diplôme.

Autres dispositions

Ce règlement entre en vigueur dès le début de l'année universitaire 2001-2002.

IV. ORGANISATION DES ETUDES EN PSYCHOLOGIE

Structure de la Licence

Premier cycle

Certificat Propédeutique (1ère année)	Demi-Licence (2ème année)
5 u.v. obligatoires en psychologie 5 u.v. à choix	6 u.v. obligatoires en psychologie 3 u.v. à choix 1 enseignement sous forme de TP.

2^{ème} cycle (3ème et 4ème années)

Domaine A Psychologie du développement	Domaine B Psychologie expérimentale et sociale	Domaine C Psychologie clinique et appliquée		
1 certificat = 3 u.v.	1 certificat = 3 u.v.	1 certificat = 3 u.v.	7 u.v. libres	1 recherche et 1 T.P.

Durée des études

Les études de licence sont organisées en deux cycles portant chacun sur 4 semestres d'enseignement.

Le premier cycle est divisé en une année propédeutique et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Le certificat propédeutique doit être acquis pour s'inscrire en deuxième année. Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.

La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chaque cycle, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.

Recherches en psychologie

Les recherches sont dirigées par un membre du corps professoral, un maître d'enseignement et de recherche ou un maître assistant de la section de psychologie. Elles correspondent à l'équivalent de trois heures hebdomadaires d'expérimentation, sur deux semestres pour la recherche du premier cycle (**6 crédits ECTS**) et sur trois semestres pour celle du deuxième cycle (**18 crédits ECTS**).

Elles font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable, accord qui fixe : les objectifs de la recherche, la nature, l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant, la forme du rapport final et celle de l'évaluation.

Stages

L'étudiant qui se propose de faire un stage doit : a) choisir une place de stage; b) présenter l'accord écrit d'un professeur de la Section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage; c) soumettre son projet à la commission de stages.

Le stage est validé lorsque : a) le projet a été approuvé par la commission de stages; b) l'étudiant a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à un mois de travail à temps plein (pour le premier cycle), ou à deux mois de travail à temps plein (pour le deuxième cycle); c) l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Crédits ECTS

Tout enseignement constitue une « unité de valeur » (UV). Elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant ou d'une équipe d'enseignants. Une UV comporte 2 heures hebdomadaires d'enseignements, ou 4 heures hebdomadaires par semestre, séminaires y compris et une évaluation.

La réussite d'une UV donne droit à un nombre déterminé de **crédits** fixé par le plan d'études, en référence au **système ECTS** (European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen).

Un ensemble de **60 crédits ECTS** est attribué pour l'**année propédeutique**. Lorsque le certificat propédeutique n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **60 crédits ECTS** est attribué pour la **deuxième année**. Lorsque la demi-licence n'est pas obtenue, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Un ensemble de **120 crédits ECTS** est attribué pour le **2ème cycle**. Lorsque le 2^{ème} cycle n'est pas obtenu, des crédits sont attribués en fonction des examens réussis.

Dans le cadre de la Convention relative aux études de psychologie, des informations concernant les études en psychologie des universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel sont accessibles sur le réseau internet. Le code d'accès est le suivant : www.unifr.ch/crcep.

Les enseignements du programme de la licence en psychologie de l'Université de Genève sont accessibles sur le réseau internet. Le code d'accès est le suivant : www.unige.ch (enseignement et recherche)

V. LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE

V.1. Listes des enseignements*

V.1.1. Liste des enseignements de la Propédeutique

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

a) 5 UV obligatoires en psychologie :

O I.10.	Psychologie générale	NN	6 ECTS**
O II.2.	Psychologie du développement cognitif	P. Mounoud	6 ECTS
O III.1.	Physiologie du système nerveux	M. Mühlethaler, M. Raggenbass, L. Bernheim	6 ECTS
O IV.1.	Statistique I	P. Viviani	6 ECTS
O V.1.	Psychologie expérimentale	M. Flückiger	6 ECTS

c) 5 UV à choix :

C I.1.	Psychologie de la sensorimotricité	A. Bullinger	6 ECTS
C I.2.	Psychologie du langage	U. Frauenfelder	6 ECTS
C I.3.	Psychologie génétique	J. Montangero	6 ECTS
C I.6.	Introduction à la psychologie clinique	Ph. Jaffé	6 ECTS
C I.7.	Psychopathologie développementale	Ch. Robert-Tissot	6 ECTS
C I.8.	Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	J. Vonèche	6 ECTS

Une des uv à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des enseignants concernés.

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage.

** European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen

V.1.2. Liste des enseignements de la Demi-Licence

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

a) 6 UV obligatoires en psychologie :

O 2.I.1.	Psychologie sociale	G. Mugny	6 ECTS
O 2.II.1.	Psychologie cognitive	P. Bovet	6 ECTS
O 2.III.1.	Psychologie différentielle	T. Lecerf, A. de Ribaupierre	6 ECTS
O 2.IV.2.	Psychologie pathologique de l'adulte	M. Van der Linden	6 ECTS
O 2.V.1.	Méthodologie en sciences humaines	Ch. Gillieron Paléologue	6 ECTS
O 2.VI.1.	Statistique II	P. Viviani	6 ECTS

b) 3 uv à choix :

C 2.2.	Psychologie de l'éducation	A. Munari	6 ECTS
C 2.3.	Le développement et les apprentissages moteurs	C.-A. Hauert	6 ECTS
C 2.6.	Introduction aux méthodes d'inférences statistiques pour la recherche en psychologie	G. Pini	6 ECTS
C 2.11	Psychologie de l'émotion (si non suivi en 1 ^{ère} année)	K.R. Scherer	6 ECTS

Une de ces uv peut être remplacée par un stage ou une recherche. De plus, une des uv à choix peut être prise en dehors de la Section, parmi les enseignements de la Section des sciences de l'éducation de la FPSE ou ceux d'une autre Faculté, et choisie avec l'accord du président de la Section de psychologie et des professeurs concernés.

Code	Cours	Enseignant
------	-------	------------

c) TP :

TP1	Psychologie du développement cognitif	F. Pons
TP2	Psychologie expérimentale	M. Flückiger
TP3	Méthodologie	Ch. Gilliéron Paléologue, C. León
TP4	Psychologie sociale	J.M. Falomir, G. Mugny
TP5	Psychologie différentielle	T. Lecerf, A. de Ribaupierre
TP6	Observation et micro-analyse du comportement	S. Kaiser

Directives de la Présidence concernant les TP de 1er cycle (2ème année)

1. Chaque étudiant **doit suivre deux TP différents**; chaque TP dure ½ année. Ces deux TP constituent une unité d'enseignement (6 ECTS)
2. En début d'année, chaque étudiant choisit et ordonne 4 TP de la liste des TP de 1er cycle; deux de ceux-ci lui sont attribués; ils doivent être suivis en succession.
3. En cas de répartition « spontanée » très hétérogène des étudiants dans les différents TP, le recours à la procédure du tirage au sort est possible.

V.2. Descriptifs des Enseignements *

P. BOVET

O 2.II.1. - Psychologie cognitive

On situe la psychologie cognitive par rapport à la psychologie dans sa globalité et par rapport aux autres sciences de la cognition (neurosciences et sciences de l'ingénieur notamment). On souligne que le terme de cognition tend à remplacer aujourd'hui celui de connaissance car il met mieux l'accent sur les activités intellectuelles des sujets. Ces activités sont modélisées sous la forme des traitements subis par les informations recueillies par l'organisme sur le milieu qui l'entoure. Le cours passe en revue les fonctions fondamentales (déjà présentes chez l'animal) modélisées par la psychologie cognitive : la perception, l'apprentissage et l'intelligence.

A. BULLINGER

C I.1. - Psychologie de la sensorimotricité

Diverses approches de la sensorimotricité sont analysées dans une perspective développementale. L'accent principal est porté sur les mécanismes d'élaboration des systèmes sensoriels de l'homme.

Les problèmes généraux posés par les déficits sensorimoteurs sont abordés.

J. FALOMIR, G. MUGNY,

TP4 - Travaux pratiques de psychologie sociale

Introduction à l'expérimentation psychosociologique. Concepts fondamentaux. La mise en situation expérimentale. Principaux paradigmes en psychologie sociale expérimentale. Pratique de l'expérimentation dans un domaine de recherche en psychologie sociale.

M. FLUCKIGER

O V.1. - Psychologie expérimentale

Histoire de la psychologie et théories des perceptions : passage de l'observation à l'expérience et notion de variable.

Repères historiques pour la compréhension de la démarche expérimentale. Les méthodes quantitatives et l'instrumentation. De la vérification d'une hypothèse à l'explication. Paradigmes d'élaboration d'une théorie scientifique en psychologie générale. L'étude des constances perceptives chez l'adulte et dans le développement de l'enfant.

M. FLUCKIGER

TP2 - Travaux pratiques de psychologie expérimentale

Introduction à l'expérimentation :

Première partie : démonstrations complètes d'expériences dans le domaine de l'apprentissage, la mémoire, le transfert, les associations verbales, la psychophysique et la formation de concepts. Pour illustrer ces domaines de recherche, nous utiliserons une vingtaine d'expériences en psychologie expérimentale et cognitive gérées par ordinateur avec support didactique informatisé.

* par ordre alphabétique des noms des responsables des enseignements

Seconde partie: expérimentations plus complètes sur des thèmes libres choisis par les étudiants. Parmi les choix disponibles, il sera possible d'expérimenter dans le domaine des perceptions, mais également d'utiliser les différentes techniques disponibles : tachistoscopie, mouvements oculaires, détection de signaux, estimations de durées, couleurs, adaptation sensori-motrice, tests de dépendance du champ, équilibre postural, locomotion, vection, etc. Ces expériences seront élaborées avec les assistants.

U. FRAUENFELDER

C I.2. - Psychologie du langage

La nature, la structure et les propriétés spécifiques du langage humain. Modèles et méthodes de la psycholinguistique.

Les facultés langagières :

- la perception des sons, l'accès lexical, la compréhension des énoncés et du discours;
- la production des unités phonologiques et lexicales, des énoncés et du discours;
- l'acquisition spontanée et l'apprentissage guidé des langues;
- le langage et le cerveau.

Ch. GILLIERON PALEOLOGUE

O 2.V.1. - Méthodologie en sciences humaines

Comment lire de manière critique un article de recherche ? Comment soi-même faire des choix appropriés lorsqu'on entreprend une enquête empirique ? La méthodologie, loin de fournir un recueil de recettes universellement applicables, examine les conditions de validité des démarches de recherche.

En prenant comme modèle le cycle de la recherche basée sur la méthode hypothético-déductive, on fera d'abord un rappel des notions techniques essentielles : variables, mesure, échantillonnage, statistiques descriptives. Dans un deuxième temps, on aborde les problèmes de validité liés à la démarche elle-même : falsification, hypothèses a priori, hypothèses secondaires, et les différentes approches : expérimentation, observation, simulation.

Dans un troisième temps, on traitera de quelques techniques liées à la mesure, à la planification expérimentale, et à l'analyse des résultats. Chaque chapitre est illustré à partir d'exemples de recherches publiées.

Ch. GILLIERON PALEOLOGUE, C. LEON

TP3 - Travaux pratiques de méthodologie

En conduisant deux enquêtes, l'une de type expérimental, l'autre de type observationnel, les étudiants se familiariseront avec les problèmes de base liés à toute enquête empirique : formulation des hypothèses, planification, échantillonnage, déroulement temporel, description des résultats, décision. Ils seront également rendus sensibles aux différences inhérentes à ces deux approches : nombre et types de variables étudiées, contrôle, généralisation, modélisation. Le travail se fait en petits groupes. Nous donnons les bases indispensables pour la présentation et l'analyse des résultats sur Excel.

SECTION DE PSYCHOLOGIE
CALENDRIER ACADEMIQUE 2001-2002

		• DELAIS	⇒ DEMARCHES
Rentrée académique	⇒ 22 septembre 2001	• Demande de changement de Faculté pour les étudiants inscrits à l'Université de Genève depuis plus d'un semestre et • Demande d'une année de congé	⇒ Se rendre au Bureau des immatriculations et inscriptions, UNI-DUFOUR
	• 22 octobre 2001	• 8h.30 -9h.30 : Séance d'accueil pour les nouveaux étudiants de 1ère année • 10h.-12h. : Séance d'information et inscription aux TP de deuxième année • 13h.-14h. : Séance d'information sur les TP 2ème cycle et les Recherches 1er + 2e cycles	⇒ Se rendre à la salle R 380, UNI-MAIL ⇒ Se rendre à l'Auditoire Rouiller, UNI-DUFOUR ⇒ Se rendre à l'Auditoire Piaget, UNI-DUFOUR
	• 1 ^{er} novembre 2001	♦ Séance sur l'organisation des études en 1 ^{ère} année ; 18h.00-20h.00	⇒ Se rendre à la salle R 080, UNI-MAIL
	• 2 novembre 2001	• Inscriptions aux Travaux Pratiques de deuxième cycle	⇒ Retourner le formulaire ad hoc à la Conseillère aux études
	• 6 novembre 2001	• Inscription aux Recherches de 1er et 2e cycles	⇒ Retourner le formulaire ad hoc à la Conseillère aux études
	⇒ 22 novembre 2001	• Demande de changement de Faculté pour les étudiants débutants (1er semestre d'inscription à l'Université)	⇒ Se rendre au Bureau des immatriculations et inscriptions, UNI-DUFOUR
Fin des cours (Noël) Reprise des cours	⇒ 25 novembre 2001	• Inscriptions aux cours du semestre d'hiver (H2001) et aux cours annuels *	⇒ Retourner le formulaire d'inscription au Secrétariat des étudiants
	• 21 décembre 2001 • 7 janvier 2002		
Fin des cours semestriels Session d'examens	⇒ 31 janvier 2002	• Dépôt des dossiers d'admission des candidats sans maturité	⇒ Retour du dossier au Bureau des immatriculations et inscriptions, UNI-DUFOUR
	• 8 février 2002 • 11 février-1 ^{er} mars 2002		
Début des cours Fin des cours (Pâques) Reprise des cours	• 11 mars 2002 • 28 mars 2002 • 8 avril 2002 ⇒ 14 avril 2002	Inscription aux cours du semestre d'été (E 2002) *	⇒ Retourner le formulaire d'inscription au Secrétariat des étudiants
	⇒ 20 mai 2002	Réinscription aux examens de la session de juin-juillet 2002	
	⇒ 1 ^{er} juin 2002	• Demande d'immatriculation à l'Université de Genève (nouveaux étudiants) • Demande d'admission aux diplômes post-grade ou au doctorat (étudiants gradués d'Universités étrangères). • Demande d'équivalences d'études suivies dans des universités étrangères	⇒ Retour dossier au Bureau des immatriculations et inscriptions, UNI-DUFOUR ⇒ Dépôt dossier au Bureau des immatriculations et inscriptions, UNI-DUFOUR ⇒ Dépôt dossier au Bureau des immatriculations et inscriptions, UNI-DUFOUR
	• 21 juin 2002 • 24 juin-12 juillet 2002		
Fin des cours Session d'examens	⇒ 1 ^{er} septembre 2002	• Réinscription aux examens de la session d'octobre 2002	
Session d'examens	• 1-18 octobre 2002		
Rentrée académique	• 21 octobre 2002		

* Inscription automatique aux examens (cf. article 13 du Règlement d'études)

C.-A. HAUERT

C 2.3. - Le développement et les apprentissages moteurs

Ce cours examine les déterminants physiques, biologiques et psychologiques du développement et des apprentissages moteurs chez le sujet humain. Des repères théoriques de base sont présentés relatifs aux concepts généraux de développement et d'apprentissage, ainsi qu'aux théories du mouvement. Les faits de pathologie et les instruments d'évaluation sont également envisagés.

Ph. JAFFE

C I.6. - Introduction à la psychologie clinique

Nous traiterons du développement de la personnalité et des interventions cliniques. L'accent sera d'abord mis sur la psychanalyse classique et les grands courants qu'elle a engendrés (Jung, Adler, Erikson, Sullivan, etc.). Nous passerons ensuite en revue plusieurs approches humano-phénoménologiques, systémiques et comportementalistes (Roger, Ellis, Beck, Lazarus, etc.). En fin d'année, divers thèmes tels l'entretien anamnestique, l'hypnose, le debriefing ou la construction de génogrammes seront abordés au choix. Ce cours est avant tout théorique, mais sera parfois illustré par des exemples cliniques. La lecture de nombreux textes est exigée.

S. KAISER

TP6 - Observation et micro-analyse du comportement

Cet enseignement offre aux étudiants la possibilité de se familiariser, par la pratique, avec les techniques d'observation et d'analyse du comportement les plus essentielles. Les étudiants devront, d'une part, participer aux diverses séances d'enseignement, dites séances d'atelier, où seront présentées les méthodologies les plus usuelles et, d'autre part, réaliser une recherche au travers de laquelle ils devront mettre en oeuvre les techniques enseignées. Les séances d'atelier porteront, notamment, sur l'observation des expressions faciales et des gestes, sur l'analyse de la voix et sur l'étude des paramètres psychophysiologiques les plus usités dans le contexte de la psychologie des émotions. En ce qui concerne le projet susmentionné, il s'agira de réaliser une étude de petite importance traitant de certains aspects d'une interaction sociale. Une telle étude devra comprendre la conception du plan expérimental, la réalisation de l'enregistrement du comportement, le développement d'une grille d'observation, le traitement des données obtenues et un rapport écrit.

T. LECERF, A. de RIBAUPIERRE

O 2.III.1. - Psychologie différentielle

Ce cours vise à donner un aperçu large, et nécessairement rapide, de la psychologie différentielle en tant que méthode (approche psychométrique) et en tant que domaine. La partie Méthode (polycopié existant) comporte un bref rappel de notions statistiques de base, une présentation de l'approche corrélationnelle et de l'analyse factorielle du point de vue du psychologue utilisateur, ainsi qu'une présentation de la méthode des tests.

La psychologie différentielle en tant que domaine développe les chapitres suivants : organisation des conduites cognitives et de personnalité selon les approches psychométriques générales, et factorialistes en particulier, groupement a priori d'individus selon différents critères (différences ethniques, différences de genre, etc.); origine des différences

individuelles (méthode des adoptions et des jumeaux) et modèles récents d'analyse génétique des comportements.

Tout au long du cours, l'accent est mis sur les aspects théoriques et méthodologiques de la psychologie différentielle conçue en tant que discipline fondamentale, plus que sur les aspects appliqués.

T. LECERF, A. de RIBAUPIERRE

TP5 - Psychologie différentielle

L'objectif des Travaux Pratiques est d'introduire les étudiants à l'utilisation de tests psychologiques tout en mettant en pratique certains des concepts et des instruments méthodologiques traités dans le cours, notamment la méthode corrélationnelle en ce qu'elle permet d'aborder l'analyse de la variabilité inter- et intra-individuelle, et les concepts de validité et de fidélité. Les étudiants administreront des tests couramment utilisés dans la pratique psychologique (échelles d'intelligence, tests factoriels, questionnaires de personnalité, tests de styles cognitifs) soit entre eux au sein des TP, soit à des tiers, les résultats étant ensuite analysés d'un point de vue théorique et appliqué. Les étudiants seront sensibilisés aux problèmes du choix et de la construction des tests, ainsi qu'aux problèmes d'étalonnages utilisés pour l'interprétation des résultats. L'accent sera mis sur l'analyse de données, en particulier au moyen de l'analyse corrélationnelle et factorielle, et une brève introduction à des logiciels statistiques sera donnée.

J. MONTANGERO

C I.3. - Psychologie génétique

Pour répondre à la question fondamentale de la psychologie génétique (« Comment les connaissances peuvent-elles devenir plus rigoureuses ou plus objectives ? »), le cours donne un aperçu du développement cognitif, de la naissance à l'adolescence.

L'objectif étant de constituer une introduction à la théorie de J. Piaget, les perspectives de cet auteur et ses principaux concepts explicatifs sont présentés et illustrés. En outre, un choix de découvertes et thèses récentes en rapport avec le développement intellectuel est analysé du point de vue de la psychologie génétique piagétienne.

Les « séminaires » sont consacrés à la discussion de passages choisis de textes de Piaget.

P. MOUNOUD

O11.2. - Psychologie du développement cognitif

Le cours débutera par une sensibilisation des étudiants aux principaux problèmes relatifs à l'étude du développement cognitif. On s'interrogera par exemple sur la façon dont les enfants parviennent à comprendre et à expliquer les situations auxquelles ils sont confrontés, à connaître la nature et la portée de leurs actions et de leurs pensées ainsi que de celles d'autrui, ou encore sur les compétences à partir desquelles s'initie le développement des connaissances. Puis on élaborera un cadre de référence du développement cognitif en partant de la théorie de Piaget relative à la construction de structures nouvelles (différenciation et coordination d'actions, de pensées ou de points de vue). Enfin on illustrera ce développement au moyen d'exemples empruntés à différents types d'activités tels que résoudre des problèmes additionner, soustraire, dénombrer, sérier, associer, catégoriser, parler, écrire. etc.

G. MUGNY

O 2.I.1 - Psychologie sociale

Introduction à la psychologie sociale expérimentale. Les relations entre groupes. L'influence sociale. Fonctionnements interindividuels et fonctionnements socio cognitifs. Introduction au développement socio cognitif.

M. MÜHLETHALER, M. RAGGENBASS, L. BERNHEIM

O III.1. - Physiologie du système nerveux

Ce cours a pour objectif d'introduire à la physiologie du système nerveux. Trois chapitres seront plus spécifiquement traités :

1. **La cellule nerveuse.** La plus petite unité fonctionnelle du système nerveux, le neurone, sera décrit dans ses aspects essentiels : morphologie neuronale. Potentiel de membrane, potentiels d'action et potentiels synaptiques. Mécanismes de la neurotransmission.
2. **Vision.** En traitant le processus visuel depuis l'oeil jusqu'au cerveau, ce chapitre servira d'illustration aux principes fondamentaux de la physiologie sensorielle. Seront notamment considérés : la notion de récepteur rétinien, de voies afférentes et de traitement de l'information au niveau cortical.
3. **Motricité.** Ce chapitre permettra de donner une vue d'ensemble des mécanismes présidant à la mise en jeu de la musculature squelettique : physiologie musculaire. Moelle épinière et réflexes spinaux. Posture et oculomotricité. Mouvements volontaires et leur programmation.

A. MUNARI

C 2.2. - Psychologie de l'éducation

En se référant aux récents développements des différents courants de la psychologie et de l'épistémologie, on propose quelques réflexions sur les pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, en vue de cerner les caractéristiques de la genèse du rapport que l'individu développe et entretient avec le savoir, et plus généralement avec la culture. Une attention particulière est réservée à la mise en évidence des processus psychologiques impliqués dans les diverses formes de communication de la culture, ainsi qu'à l'impact de ces dernières dans la relation éducative.

G. PINI

C 2.6. - Introduction aux méthodes d'inférences statistiques pour la recherche en psychologie

Rappels : nature d'un ensemble de données et niveaux de mesure des variables; les problèmes et les méthodes de la statistique descriptive. Construction et utilisation de la distribution centrée réduite.

Les principes et les domaines de la statistique inférentielle. Echantillons et population. Lois de probabilité et distributions d'échantillonnage. Les problèmes et les méthodes d'estimation : estimation « ponctuelle » et estimation par intervalle de confiance. Les problèmes et les méthodes de test d'hypothèse : corrélation entre variables et comparaison de groupes, appariés ou indépendants. Comparaison d'une distribution observée à une « norme ». Introduction à l'analyse de la variance avec un ou deux facteur(s) de classification.

Lecture, analyse et discussion de publications ayant recours à différentes méthodes statistiques. Etude des résultats fournis par des programmes d'analyse des données.

F. PONS

TP1 – Psychologie du développement cognitif

Le but de ces Travaux Pratiques est de former les étudiants à l'examen d'enfants préscolaires et scolaires au moyen d'épreuves, d'une part cognitives (invariants physiques, activités de sériation, de catégorisation, nombre, raisonnements probabilistes, proportionnalité, etc.), et d'autre part métacognitives (différenciation et coordination des points de vue, fausse croyance, distinction apparence/réalité, ignorance, tromperie, etc.). Sous supervision, les étudiants seront amenés à administrer certaines de ces épreuves à des enfants de 4 à 12 ans dans des écoles enfantines et primaires ou entre eux. Ils apprendront également à transcrire, analyser et interpréter les résultats de ces épreuves. Les fondements théoriques et méthodologiques de ces épreuves seront présentés et discutés.

Ch. ROBERT-TISSOT

C I.7. – Psychopathologie développementale

Ce cours a pour objectif de présenter :

- les moments-clés et conduites significatives au cours du développement du jeune enfant ;
- les troubles principaux de la petite enfance ;
- les caractéristiques individuelles et les conditions familiales (en particulier, les interactions parents-enfants) et environnementales susceptibles d'être associées à un trouble.

Un accent particulier sera mis sur les facteurs de risque et les facteurs de protection. Les étudiants seront introduits aux instruments, situations d'évaluation et systèmes de classification actuels.

K.R. SCHERER

C 2.11. - Psychologie de l'émotion

Le cours introduit à la psychologie des émotions : les théories des émotions, anciennes et actuelles, les méthodes de recherche, le vécu subjectif des émotions, les aspects expressifs et physiologiques des émotions, le développement des émotions chez l'enfant, émotions et personnalité, les émotions dans le contexte social et les émotions dans l'art.

M. VAN DER LINDEN

O 2.IV.2. – Psychologie pathologique de l'adulte

La psychologie pathologique : passé, présent et futur. Définitions et classification des troubles mentaux : approche critique. Les modèles de la psychologie pathologique : facteurs biologiques, psychologiques, sociaux et leurs interactions. Sémiologie et interprétations de certains états psychopathologiques : troubles anxieux, troubles de l'humeur, schizophrénie, troubles de la personnalité, troubles neuropsychologiques (troubles de la mémoire, des fonctions exécutives et des conduites émotionnelle ; les état démentiels).

P. VIVIANI

O IV.1. - Statistique I

Statistique descriptive. Echelles de mesure. Variables univariées et bivariées. Distributions et paramètres descriptifs, mesures de tendance et de dispersion. Mesures de corrélation pour les variables nominales (Chi-carré), ordinales (Kendall, Pearson) et quantitatives (coefficient de corrélation, analyse de la régression). Méthodes d'ajustement polynomial. Analyse des séries temporelles.

P. VIVIANI

O 2.VI.1. - Statistique II

Eléments de théorie de la probabilité : variables aléatoires, fonctions de distribution. Notion d'échantillonnage. Statistique des échantillons. Statistique inférentielle univariée. Analyse de la variance à un et deux facteurs. Eléments d'analyse multivariée : régression multiple. Intervalles de confiance pour les estimateurs statistiques.

J. VONECHE

C1.8 - Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Ce cours est consacré au développement de la naissance à l'adolescence, d'abord du point de vue cognitif, avec la présentation de la théorie piagétienne, puis affectif, avec celle de la théorie freudienne. Une introduction historique servira à relativiser notre vision actuelle de l'enfance et à situer l'émergence du concept d'adolescence. Les notions centrales de la théorie piagétienne seront abordées en indiquant leurs liens avec la biologie, l'anthropologie ou la philosophie. Ces notions faciliteront la compréhension des stades du développement cognitif. Dans la partie réservée à Freud, un détour par la clinique de l'adulte permettra d'asseoir les concepts fondamentaux de la psychanalyse. On retournera au développement de l'enfant avec l'exposé des stades psychosexuels. Finalement, les enjeux affectifs de l'adolescence seront traités. Le séminaire porte sur les lectures obligatoires.

NN

O I.10. - Psychologie générale

Le **cours** comporte deux parties : 1° l'examen de grandes phases de la conduite (comme motivation, apprentissage, communication) choisies comme paradigmes de l'étude expérimentale de celle-ci; 2° la confrontation, dans une perspective historique, des grandes conceptions théoriques en psychologie.

Le **séminaire** porte sur l'analyse et la discussion en groupes de textes relevant de différentes approches en psychologie envisagées dans le cours

**VI. LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS
DU DEUXIEME CYCLE**

VI.1. Liste des enseignements *

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

DOMAINE A - PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 - Psychologie du développement cognitif

A1a	Modèles explicatifs piagétien et psychologie du rêve	J. Montangero	6 ECTS
A1b	Développement cognitif et moteur	P. Mounoud	6 ECTS
A1c	Développement cognitif et différences individuelles	A. de Ribaupierre	6 ECTS
TP	Evaluation des fonctions cognitives **	C.-A. Hauert B. Christe	6 ECTS

Certificat A2 - Psychologie de l'éducation et de la formation

A2a	La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation	A. Munari	6 ECTS
A2b	Approche psychologique du changement: normes et valeurs dans l'institution	D. Fabbri Munari	6 ECTS
A2c	Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte	A. Sinclair	6 ECTS
TP	Psychologie de l'éducation	A. Sinclair	6 ECTS

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage

** Directives de la Présidence concernant les TP de 2ème cycle, voir page 47

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

DOMAINE B - PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 - Psychologie sociale

B1a	Relations intergroupes	W. Doise, F.Lorenzi-Cioldi	6 ECTS
B1b	Processus d'influence sociale	G. Mugny	6 ECTS
B1c	Psychologie sociale du raisonnement	W. Doise. C. Staerke	6 ECTS
TP	Psychologie sociale	F. Lorenzi-Cioldi A-C. Dafflon	6 ECTS

Certificat B2 - Psycholinguistique

B2a	Psycholinguistique expérimentale	U. Frauenfelder	6 ECTS
B2b	Acquisition du langage	I. Berthoud	6 ECTS
B2c	Le traitement du langage écrit	A. Content	6 ECTS
TP	Psycholinguistique : Langage et communication chez l'enfant	I. Berthoud	6 ECTS

Certificat B3 - Psychologie expérimentale et cognitive

B3a	Psychogenèse des perceptions de l'environnement	M. Flückiger	6 ECTS
B3b	Modèles connexionnistes	P. Bovet	6 ECTS
B3c	Ethologie cognitive	R. Maurer	6 ECTS
TP	Psychologie expérimentale et cognitive	R. Maurer	6 ECTS

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

DOMAINE C - PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE

Certificat C4 - Troubles du langage

C4a	Psychologie du langage : aspects normaux et pathologiques du développement du langage	M.A. Schelstraete	6 ECTS
C4b	Neuropsychologie du langage chez l'enfant	P. Zesiger	6 ECTS
C4c	Neuropsychologie du langage chez l'adulte	J. Buttet Sovilla	6 ECTS
TP	Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte	P. Zesiger	6 ECTS

Certificat C5 – Psychologie clinique de l'enfant

C5a	Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : Entretien, évaluation et interventions	Ch. Robert-Tissot	6 ECTS
C5b	Déficits sensori-moteurs et troubles graves du développement : Evaluation et interventions	A. Bullinger	6 ECTS
C5c	Investigation psychologique et examen de la personnalité	H. Kilcher	6 ECTS
TP	Evaluation en clinique de l'enfant : a) L'enfant d'âge scolaire ; b) L'enfant d'âge préscolaire	H. Kilcher, R. Millan	6 ECTS

Certificat C6 – Psychologie clinique de l'adulte

C6a	Approche cognitive en psychologie clinique	M. Van der Linden	6 ECTS
C6b	Approche psychanalytique à partir de Freud (H2001) ; Approche systémique (E2002)	F. Quartier-Frings, O. Real	6 ECTS
C6c	Psychologie légale et aspects de l'expertise	Ph. Jaffé	6 ECTS
TP	Evaluation en clinique de l'adulte	M. Van der Linden	6 ECTS

Directives de la Présidence concernant les TP de 2ème cycle

1. Les TP de 2ème cycle ne peuvent être suivis qu'en 4ème année.
2. La section garantit à l'étudiant qu'il pourra suivre un des TP associés aux certificats choisis.

Code	Cours	Enseignant	Crédits
------	-------	------------	---------

UNITES DE VALEUR LIBRES DU DEUXIEME CYCLE

UV01	Gérontopsychologie générale et clinique	N. von Steinbüchel	6 ECTS
UV04	Techniques projectives	F. Rossel	6 ECTS
UV14	Neuropsychologie clinique	S. Clarke, S. Seron *	6 ECTS
UV16	Neurophysiologie	M. Mühlethaler	6 ECTS
UV21	Interaction personne-machine	M. Bétrancourt	6 ECTS
UV22	Apprentissage et environnements informatiques	P. Dillenbourg	6 ECTS
UV28	La consultation psychologique du jeune enfant et l'examen sensorimoteur	R. Millan	6 ECTS
UV29	La méthode biographique en psychologie génétique	J. Vonèche	6 ECTS
UV31	Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes	Ch. Gillieron Paléologue / F. Bavaud	6 ECTS
UV33 **	Analyse multivariée	M.-P. Victoria Feser / O. Renaud	6 ECTS
UV39 2	Développements récents en sciences affectives : intelligence émotionnelle	K. Scherer	6 ECTS
UV40	Expression faciale : Analyse et synthèse	S. Kaiser	6 ECT
UV41	Développement de la compréhension de la pensée, aspects cognitifs et émotionnels	F. Pons	6 ECTS
UV42	Psychologie de la religion	P.-Y. Brandt	6 ECTS
UV43	Phonétique et prosodie ; théories et pratiques instrumentales	C. Fougeron, A. Auchlin	6 ECTS
UV44	Développement socio-affectif de la personnalité	M.- Zentner	6 ECTS

Une des uv libres parmi la liste des enseignements hors certificats peut être remplacée par un stage.

Les uv libres peuvent être choisies également parmi les enseignements faisant partie des certificats non choisis par l'étudiant.

Deux d'entre elles peuvent être choisies dans des cours de premier cycle de la section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation au premier cycle.

Trois d'entre elles peuvent être choisies en dehors de la section, soit parmi les enseignements de la section des Sciences de l'éducation ou dans les autres facultés de l'Université de Genève, soit encore dans le programme de psychologie d'une université suisse ou étrangère, sous réserve de l'approbation de l'université d'accueil et de la Présidence.

1

* Sous réserve

** Ce cours est fortement conseillé aux étudiants désirant poursuivre leurs études au troisième cycle, notamment pour le DEA de psychologie cognitive expérimentale, DESS de psychologie clinique et DESS de psychologie et ressources humaines

VI.2. Descriptifs des enseignements du deuxième cycle

DOMAINE A - PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 - Psychologie du développement cognitif

Les objectifs du certificat sont (a) de présenter, au plan théorique, des modèles récents du développement cognitif, et (b) au plan appliqué, d'initier les étudiants à l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Le thème commun aux trois cours est celui de l'étude des processus et structures sous-jacents aux changements cognitifs chez le bébé, l'enfant, l'adolescent, et la personne âgée. Différents domaines sont passés en revue, ainsi que les relations qu'ils entretiennent : catégorisation, nombre, espace, temps, image mentale, mémoire. Le rôle des grandes fonctions comme l'attention, la planification et l'inhibition est également discuté. Les cours abordent enfin, chacun selon un point de vue particulier, les concepts explicatifs et les procédures pertinents pour l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant.

Les travaux pratiques ont pour objet d'introduire les étudiants aux paradigmes permettant l'étude empirique de certains concepts traités dans les cours. Ces paradigmes sont fréquemment utilisés pour l'examen psychologique et neuropsychologique de l'enfant. Ils seront présentés et expérimentés sur les étudiants eux-mêmes, puis administrés à des enfants. Le travail réalisé durant l'année devrait permettre aux étudiants d'acquérir quelques-unes des bases de la démarche d'évaluation des fonctions cognitives telle qu'elle est pratiquée en psychologie et en neuro-psychologie.

J. MONTANGERO

A1a Modèles explicatifs piagétiens et psychologie du rêve

Ce cours porte sur deux aspects complémentaires de la cognition : d'une part la pensée rationnelle, telle qu'elle ressort de l'étude de son développement, d'autre part les manifestations de la pensée imagée créative non dirigée, telle qu'elle se présente dans le rêve. Les objectifs sont, tout en montrant les points communs et les différences de ces deux types de fonctionnement, d'approfondir la connaissance de la théorie du développement cognitif de Piaget et de présenter la psychologie du rêve.

Après une introduction sur l'interaction constante entre pensée rationnelle et pensée imagée, la première partie du cours présente les principales thèses et notions explicatives de Piaget, en reconstituant le développement chronologique de cette œuvre.

Une deuxième partie est consacrée à la présentation de la psychologie expérimentale et cognitive du rêve : historique, problèmes soulevés, méthodes et données d'expériences. On parlera en particulier des relations entre contenus de rêves et aspects neurophysiologiques, des processus d'élaboration des rêves et du rappel du rêve.

La troisième et principale partie du cours est consacrée à des thèmes communs à la psychologie du rêve et à la théorie de Piaget : rapports de la pensée symbolique et de la pensée rationnelle, relations entre les plans organiques et psychologiques, mémoire, opérativité et rêves, niveau cognitif au cours du rêve et enfin langage et image mentale dans la pensée vigile et dans les rêves.

P. MOUNOUD

A1b Développement cognitif et moteur

Le cours débutera par l'étude du développement des fonctions exécutives chez l'enfant au cours des dix premières années à partir des situations expérimentales suivantes: recherche d'objets avec distracteur(s), conflit entre réponses, changement de critère de tri.

Dans une seconde partie, le cours abordera le développement des activités de catégorisation chez le bébé et le jeune enfant après un rappel des conceptions classiques du développement de la catégorisation chez l'enfant de 4 à 10 ans. L'apport de la neuropsychologie à cette problématique sera envisagé au travers de l'étude des agnosies.

Une troisième partie sera consacrée à l'étude des mécanismes d'attention sélective à partir de l'étude des phénomènes d'interférence ou de facilitation et d'amorçage négatif ou positif.

A. de RIBAUPIERRE

A1c Développement cognitif et différences individuelles

L'objectif du cours est de comparer différents modèles du développement cognitif au travers du life-span (mais essentiellement chez l'enfant), et d'analyser le rôle qu'ils ont accordé aux différences individuelles. Le cours est structuré en trois grandes parties:

- Approches psychométriques: on présente d'abord un bref rappel des approches psychométriques de l'intelligence, puis on passe en revue quelques-unes des études qui, dans ce courant, se sont centrées sur la validité prédictive des mesures d'intelligence et sur la stabilité des différences individuelles au cours du développement chez l'enfant et au cours du vieillissement cognitif. L'accent est mis sur a) les différences dans les résultats obtenus selon que les recherches sont transversales ou longitudinales, et b) la similitude des hypothèses avancées pour rendre compte des changements cognitifs avec l'âge, selon que les chercheurs se situent dans le champ de la psychologie du développement chez l'enfant ou dans le champ du vieillissement cognitif;
- Place des différences individuelles dans les modèles du développement cognitif. Les limites d'une approche uniquement psycho-génétique, comme celle de Piaget, sont discutées à la lumière de travaux qui se sont centrés sur les relations entre domaines (en particulier logique, espace, image mentale) et sur le problème des décalages horizontaux à travers l'étude de la variabilité intra-individuelle. Certains modèles néo-piagétiens sont également présentés. Une approche différentialiste, dans ce contexte, consiste à s'interroger sur la généralité du fonctionnement cognitif au travers des domaines, et à se demander s'il existe des formes de développement différentes pour différents types d'enfants;
- Rôle de la mémoire de travail dans le fonctionnement cognitif: sont passées en revue différentes théorisations de la mémoire de travail, dont le modèle de Baddeley et des modèles néo-piagétiens récents. On s'intéresse également aux relations entre fonctions exécutives et mémoire de travail, et à des mécanismes globaux tels que vitesse de traitement, activation et inhibition qui prévalent actuellement dans les modèles cherchant à rendre compte des changements cognitifs au travers du life-span.

Pour chacune de ces approches, de nombreux résultats de recherches empiriques sont présentés et discutés d'une part quant à leur contribution à la compréhension du développement cognitif, et d'autre part en fonction de leur pertinence pour une évaluation des fonctions cognitives (fonctions exécutives notamment) chez l'enfant. L'enseignement se fait

sous forme de cours-séminaire, articulés autour de la lecture obligatoire d'une douzaine de textes; une dizaine de séminaires sont également prévus, au cours desquels les étudiants auront à présenter des résumés d'articles.

C.-A. HAUERT

TP Evaluation des fonctions cognitives

L'objectif des travaux pratiques est de former les étudiants à l'utilisation d'un ensemble d'épreuves investigant différentes fonctions cognitives (planification/contrôle, décision/inhibition, attention/mémoire, raisonnement) et différents domaines de connaissance (logique, numérique, spatial, temporel, verbal). Ces épreuves ont été élaborées dans le champ de la psychologie génétique, de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, clinique ou expérimentale. Elles sont utilisées pour établir un profil individuel de performance dans des tâches cognitives. Standardisées, pour la plupart d'entre elles, chez l'enfant et l'adulte, elles permettent de repérer d'éventuels aspects dysfonctionnels, d'en estimer la nature et la gravité. Le support théorique qui permet de comprendre la signification et l'intérêt de chacune de ces épreuves dans le cadre général des fonctions cognitives et de leur développement est explicitement fourni dans les trois cours du certificat.

Dans un premier temps, chaque étudiant est soumis comme sujet à l'ensemble de ces épreuves. Il est ensuite formé à leur utilisation chez l'enfant.

Remarque : Maîtrise de la langue française nécessaire

Certificat A2 - Psychologie de l'éducation et de la formation

Ce certificat se propose de fournir au futur psychologue les repères théoriques et méthodologiques lui permettant de mieux cerner les compétences spécifiques qu'il aura à développer pour collaborer de manière efficace à des entreprises éducatives et de formation, notamment lorsqu'elles se réalisent dans le contexte du travail organisé.

A. MUNARI

A2a La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation

Le psychologue ou le pédagogue exerce sa profession le plus souvent au sein d'une institution où il peut être appelé à intervenir en tant que conseiller, animateur, chercheur ou «expert» dans une institution éducative. De telles pratiques, effectuées le plus souvent en équipe, ne peuvent faire l'économie d'une réflexion méthodologique approfondie, portant sur le processus même de leur déroulement et sur leurs implications institutionnelles, sous peine de manquer les objectifs qu'elles se proposent d'atteindre. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments nécessaires à une telle réflexion.

D. FABBRI MUNARI

A2b Approche psychologique du changement : normes et valeurs dans l'institution

Bon nombre de problèmes rencontrés dans les divers contextes où se déroule l'action de formation, tout particulièrement lorsque celle-ci se veut innovante, concernent en fait les attitudes et les stratégies de changement que les individus développent face aux systèmes de normes, valeurs, règles et coutumes constitutives de l'institution. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments théoriques et méthodologiques nécessaires pour l'analyse de tels comportements.

A. SINCLAIR

A2c Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte;

Le thème central est la capacité humaine de représentation, de symbolisation, et de communication; nous traiterons de la construction progressive de cette capacité par l'enfant et de son utilisation par l'adulte: Seront discutés : le langage oral (vu comme une interaction verbale en contexte), le langage écrit (vu comme un outil culturel), la numération écrite, les représentations iconiques (e.g. représentations spatiales), ainsi que l'idée même de représentation («théorie de l'esprit») et de communication. Au gré des thèmes, nous aborderons des aspects phylogénétiques, socio-culturels et éducatifs.

A. SINCLAIR

TP Psychologie de l'éducation

Les travaux pratiques de psychologie de l'éducation accompagnent les enseignements du certificat A2. Ils portent sur l'analyse d'une institution, choisie par l'étudiant en accord avec les enseignants du certificat, et se proposent de fournir au futur psychologue les instruments méthodologiques et conceptuels indispensables à l'appréciation des conditions et des conséquences de son intervention en milieu institutionnel et éducatif.

DOMAINE B - PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 - Psychologie sociale

Le but principal de ce certificat est de familiariser les étudiant(e)s avec l'étude des fonctionnements cognitifs dans leur contexte social. Les domaines particulièrement étudiés sont :

- *la genèse des opérations cognitives dans diverses situations d'interactions sociales;*
- *les changements d'opinions et d'attitudes dans des situations d'influence ou de persuasion;*
- *les représentations sociales dans des dynamiques identitaires et intergroupes.*

W. DOISE, F. LORENZI-CIOLDI

B1a Relations intergroupes

Etudes expérimentales de la discrimination entre groupes et de l'identité sociale. L'identité sexuelle et le modèle de l'androgynie psychologique. Nouvelles recherches sur les asymétries dans les dynamiques d'identité.

G. MUGNY

B1b Processus d'influence sociale

Modèles théoriques de l'influence sociale. Etudes expérimentales du phénomène de la conversion. Processus de régulation sociale et activités sociocognitives de validation dans les phénomènes d'influence minoritaire. Applications de diverses théories de l'influence sociale.

W. DOISE, C. STAERKLE

B1c Psychologie sociale du raisonnement

Ce cours comprend trois parties. La première aborde l'étude expérimentale du développement social de l'intelligence dans le courant de la psychologie sociale génétique. La deuxième partie s'intéresse aux approches théoriques et méthodologiques des représentations sociales. La troisième partie concerne des dynamiques de raisonnement dans le domaine de la justice sociale et de la citoyenneté.

F. LORENZI-CIOLDI, A.C. DAFFLON

TP Psychologie sociale

Travaux pratiques de psychologie sociale portant sur diverses techniques d'investigation abordées dans les différents enseignements du certificat de psychologie sociale.

Certificat B2 - Psycholinguistique

Introduction aux théories et méthodes en psycholinguistique permettant l'analyse des données obtenues en observation et en expérimentation. Les domaines abordés sont les suivants :

- *le traitement (perception et production) du langage parlé;*
- *l'acquisition du langage chez l'enfant;*
- *le traitement du langage écrit.*

U. FRAUENFELDER

B2a Psycholinguistique expérimentale

Quels sont les processus et les représentations mentales qui sous-tendent la production et la compréhension du langage chez l'adulte ? Comment les principales méthodes d'investigation en psycholinguistique expérimentale permettent-elles d'aborder cette question ? Seront examinées les théories contemporaines du traitement du langage à la lumière des diverses méthodes qui ont servi à les tester.

I. BERTHOUD

B2b Acquisition du langage

Présentation de l'acquisition du langage chez l'enfant, dans une perspective développementale (confrontation des positions théoriques de Vygotski et de Piaget et des prolongements de celles-ci). Différentes périodes de l'acquisition seront examinées : développement prélinguistique (perception et production des sons, capacités communicatives et cognitives), période des énoncés à un mot et des premières combinaisons de mots; acquisition des phrases simples et complexes; quelques aspects du développement des capacités discursives et des compétences métalinguistiques. Présentation de recherches, discussion de méthodes et de théories interprétatives.

A. CONTENT

B2c Le traitement du langage écrit

Le cours vise à présenter l'état actuel des connaissances en psycholinguistique sur les mécanismes mentaux mis en oeuvre dans le traitement de l'écrit. Il présuppose la maîtrise des connaissances élémentaires en linguistique et psycholinguistique, et constitue une base pour des enseignements plus spécifiques sur l'acquisition du langage écrit et la pathologie.

L'enseignement présentera les thématiques suivantes: les relations entre le langage écrit et le langage parlé; les caractéristiques et typologies des systèmes d'écriture; les aspects visuels de la lecture (mouvements oculaires et reconnaissance des formes); les processus d'accès à l'information lexicale, à la prononciation et à la signification; les pathologies de la lecture chez l'adulte, en relation avec les théories du traitement.

Sur le plan méthodologique, le cours fait une large part à la description et à la discussion des techniques expérimentales en psycholinguistique. En outre, il introduit aux méthodes de modélisation, et en particulier aux réseaux connexionnistes, qui sont devenus des outils de base dans la recherche et la réflexion théorique actuelle.

I. BERTHOUD

TP Psycholinguistique : Langage et communication chez l'enfant

Les TP de psycholinguistique ont pour but de familiariser les étudiants avec l'étude du langage enfantin tel qu'il se réalise dans des situations fonctionnelles, essentiellement des conversations et des récits. Au moyen de quelques situations empiriques (par ex. de simulations de dialogues entre poupées-locuteurs, des productions de divers récits), les étudiants seront entraînés à interagir verbalement avec des enfants de 4 à 12 ans en utilisant la méthode clinique et à analyser les données récoltées à l'aide d'outils spécifiques.

Le certificat vise à intégrer l'étude expérimentale de la psychogenèse des perceptions avec celle des modèles cognitifs chez l'homme et chez l'animal.

Revue historique et critique des recherches et théories sur l'attribution de significations dans les interactions immédiates avec l'environnement (cours B3a); les principaux types de modélisations connexionnistes dans les domaines du traitement de l'information perceptive, de l'apprentissage et de la mémoire ainsi que la résolution de problèmes (cours B3b); l'étude comparée des mécanismes de l'orientation spatiale et de la représentation de l'espace locomoteur (cours B3c).

M. FLUCKIGER

B3a Psychogenèse des perceptions de l'environnement

Après une revue théorique et critique des travaux classiques décrivant la genèse des conduites élémentaires d'interaction immédiate avec le milieu, on envisagera le fonctionnement perceptif d'un point de vue intermodalitaire. Les principaux chapitres abordés dans cette perspective concernent la perception spatiale, du mouvement et du temps. Cette approche aboutira à l'étude des systèmes d'attribution de significations et des mécanismes impliqués dans la perception de l'environnement naturel.

P. BOVET

B3b Modèles connexionnistes

Situation de la psychologie cognitive parmi les sciences de la cognition. Rôle des modèles dans la démarche scientifique. Place des modèles connexionnistes (réseaux de neurones formels) dans l'analyse des processus cognitifs. Etude et modélisation de phénomènes cognitifs dans les domaines de la perception, de l'apprentissage et de l'intelligence.

R. MAURER

B3c Ethologie cognitive

Le cours concerne l'étude comparée de l'orientation spatiale. Les principaux types d'orientation par la locomotion sont exposés chez certaines bactéries, les insectes hyménoptères, les oiseaux et les mammifères. Une importance particulière est donnée à l'interaction entre des stratégies navigationnelles du type intégration du chemin et du type de carte. Dans la mesure du possible, les comportements observés sont expliqués par leurs bases neurophysiologiques. A chaque niveau d'analyse, les données expérimentales donnent lieu à des considérations sur la représentation spatiale des espèces concernées.

R. MAURER

TP Psychologie expérimentale et cognitive

Simulation sur ordinateur de modèles connexionnistes : apprentissage, perception, résolution de problèmes. Expérimentation en perception : enregistrement d'activités motrices effectuées dans un flux optique (ajustement posturaux, paramètres locomoteurs, pointage visuel). Expérimentation dans le domaine de l'orientation spatiale (selon disponibilité, sur l'animal ou sur l'humain).

C4 - Troubles du langage

Ce certificat regroupe des enseignements qui traitent des troubles du langage oral et écrit chez l'enfant et chez l'adulte, qu'il s'agisse de troubles développementaux (d'acquisition ou d'apprentissage) ou acquis (consécutifs à une lésion cérébrale). Il a pour objectif (1) de présenter à l'étudiant(e) les diverses approches théoriques relatives au langage et à ses troubles, et (2) de le(la) familiariser avec les principaux outils d'observation, d'analyse et d'évaluation des capacités langagières.

M.A. SCHELSTRAETE

C4a - Psychologie du langage : aspects normaux et pathologiques du développement du langage

Le cours porte sur les aspects cognitifs du développement du langage oral et du langage écrit chez l'enfant, en envisageant tant les aspects normaux que pathologiques. Après une introduction qui définit l'approche cognitive, ses avantages et ses limites, les différents niveaux d'analyse du langage sont systématiquement abordés : troubles de la production de la parole (troubles de l'articulation et de la fluence) et troubles phonologiques, y compris leurs incidences sur l'acquisition du langage écrit ; construction du lexique mental à l'oral et troubles lexicaux ; développement morpho-syntaxique normal et pathologique à l'oral et à l'écrit ; acquisition des compétences discursives et conversationnelles. Pour chacun de ces niveaux d'analyse, on envisagera dans la mesure du possible les instruments de diagnostic et les principales techniques de prise en charge logopédique.

P. ZESIGER

C4b Neuropsychologie du langage chez l'enfant

Ce cours est divisé en quatre parties. La première porte sur les bases neurobiologiques de l'acquisition du langage examinées au moyen de diverses méthodes (anatomo-fonctionnelles, psychophysiques et comportementales). La deuxième partie concerne l'approche neuropsychologique des troubles du langage oral, qu'ils soient développementaux ou acquis, chez l'enfant. La troisième est consacrée aux troubles de l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe. Enfin, la quatrième partie est relative à l'acquisition du langage (oral principalement) dans des populations spéciales (syndrome de Down, de Williams, autisme, etc.).

J. BUTTET SOVILLA

C4c Neuropsychologie du langage chez l'adulte

Ce cours traite des approches neuropsycholinguistiques et logopédiques des troubles acquis du langage et de la parole (aphasies, alexies, agraphies, etc.) chez des patients adultes atteints de lésions cérébrales. Il présente de manière critique les divers courants d'études et de classification des différents déficits décrits précédemment, ainsi que leurs évolutions et récupérations en fonction d'un certain nombre de facteurs : le rôle de la dominance cérébrale, de la latéralité manuelle, ainsi que de l'efficacité de la thérapie, notamment, y sont discutés, de même que les conséquences psycho-sociales liées à ces déficits. Finalement, les divers moyens d'évaluations et de traitements des syndromes présentés sont décrits en fonction de diverses approches théoriques et pratiques.

P. ZESIGER

TP Sensibilisation à l'observation et à l'analyse du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte

Ces TP ont pour but de sensibiliser les étudiant(e)s à l'observation et à l'analyse qualitative et quantitative des divers aspects du langage oral et écrit dans différentes populations (enfants et adultes, normaux et pathologiques). Ils visent à permettre à l'étudiant(e) de mettre en pratique les enseignements théoriques dispensés dans les cours rattachés à ce certificat en favorisant l'intégration des diverses approches du langage et de ses troubles.

Au cours des TP, les étudiant(e)s ont l'occasion d'expérimenter différentes méthodes d'analyse des capacités langagières :

- analyse de corpus (protocoles, enregistrements audio, enregistrements vidéo) au moyen de différents outils;
- analyse de tests et de batteries de langage, avec une centration particulière sur les outils existant en français;
- application de ces tests chez l'adulte (entre étudiants) et chez l'enfant (dans les écoles).

C5 – Psychologie clinique de l'enfant

Ce certificat a pour objectif :

- de présenter les concepts, les instruments d'évaluation et d'intervention de la psychopathologie développementale ;
- d'expliciter les mécanismes d'élaboration représentatifs des systèmes sensorimoteurs (perspective instrumentale) ;
- de traiter l'investigation psychologique à travers les démarches psychométriques et piagétienne.

Les travaux pratiques permettent une mise en pratique des différents moyens d'investigation et d'évaluation utilisés de la petite enfance à l'adolescence.

Ch. ROBERT-TISSOT

C5a - Clinique du développement normal et pathologique de l'enfant : Entretien, évaluation et interventions

Ce cours présente successivement :

- les concepts sous-jacents à la psychopathologie développementale ainsi que les instruments d'évaluation et d'intervention ;
- les techniques de base relatives à la conduite de l'entretien, en particulier de l'entretien clinique avec parents et enfants ;
- les troubles fonctionnels et les troubles du comportement : signes précoces et évolution de la petite enfance à la pré-adolescence.

A. BULLINGER

C5b Déficits sensorimoteurs et troubles graves du développement : ; Evaluation et interventions

Le fonctionnement sensorimoteur est présenté dans une perspective développementale. Le cours se centre sur les mécanismes d'élaboration représentative du fonctionnement de l'organisme. Cette perspective instrumentale permet une évaluation fonctionnelle de l'enfant. La présentation des différents déficits et l'analyse des troubles globaux du développement constituent une partie importante de cet enseignement.

H. KILCHER

C5c Investigation psychologique et examen de la personnalité

Analyse de la démarche et des objectifs de l'investigation en psychologie clinique, en prenant en considération des épreuves piagétienne, des tests psychométriques et de personnalité. Discussion des particularités du fonctionnement psychologique dans différents troubles psychiques et du développement à partir de travaux en psychopathologie.

H. KILCHER, R. MILLAN

TP Evaluation en clinique de l'enfant (deux groupes)

a) L'enfant d'âge scolaire ; H. KILCHER

Introduction à l'investigation clinique au moyen d'épreuves diverses psychométriques, piagétienne, de personnalité) avec des enfants d'âge scolaire. Durant le semestre d'hiver, les étudiants apprennent la théorie et la pratique de ces épreuves. Le semestre d'été est consacré à l'analyse et à la mise en relation des différentes épreuves présentées à un même enfant, aboutissant à un rapport d'examen psychologique. Des cas cliniques sont présentés sur vidéo.

b) L'enfant d'âge préscolaire ; R. MILLAN

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant à la réalisation de l'examen sensorimoteur. Après une introduction aux pratiques de l'examen, l'étudiant est invité à réaliser un examen qui lui permettra d'explorer les conduites de l'enfant dans différents domaines (motricité globale, schéma corporel, etc.). Un rapport est alors rédigé à partir des observations recueillies. Cet exercice, qui aura lieu dans les écoles et dans les crèches, sera réalisé à trois reprises pendant l'année.

C6 - Psychologie clinique de l'adulte

Les champs d'intervention, les méthodes, et les orientations théoriques en psychologie clinique de l'adulte sont extrêmement variés. L'objectif du certificat est de présenter trois orientations théoriques particulièrement influentes (les approches cognitive, psychanalytique, et systémique) en précisant leurs soubassements théoriques, leurs spécificités, leurs méthodes, et leurs indications. Ces différents enseignements permettront à l'étudiant d'être confronté à différents domaines d'intervention de la psychologie clinique de l'adulte (troubles mentaux, psychologie de la santé, conseil psychologique, etc.). Par ailleurs, un enseignement sera spécifiquement dédié au domaine de la psychologie légale, ce qui permettra d'inscrire les pratiques du psychologue clinicien dans la réalité sociale.

M. VAN DER LINDEN

C6a Approche cognitive en psychologie clinique

Postulats théoriques et méthodes de la psychologie pathologique d'orientation cognitive. Les relations entre attention, mémoire, et émotion : une perspective clinique. Les relations entre la psychologie pathologique d'orientation cognitive et la neuropsychologie. Approche cognitive des troubles anxieux, de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, des troubles dissociatifs, du stress post-traumatique, de la schizophrénie, de l'alcoolisme, de la psychopathie et sociopathie. L'apport des techniques d'imagerie structurale et fonctionnelle en psychologie pathologique. Les techniques d'évaluation et d'intervention en neuropsychologie clinique (troubles des fonctions exécutives, de la mémoire et des conduites émotionnelles ; états démentiels). Les techniques d'évaluation et d'intervention en psychopathologie d'orientation cognitive : illustrations dans les domaines de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs, de la schizophrénie, du stress post-traumatique.

F. QUARTIER-FRINGS, O. REAL

C6b Approche psychanalytique à partir de Freud (H2001), Approche systémique (E2002)

a) Approche psychanalytique à partir de Freud (H2001), F. QUARTIER-FRINGS

La démarche analytique, dans ses dimensions cliniques et thérapeutiques, sera décrite et étudiée à partir de l'oeuvre de Sigmund Freud, relue avec un regard psychanalytique d'aujourd'hui. En même temps seront étudiés comment, à quelle époque et dans quels contextes, les différents courants analytiques ont pris forme et comment ils évoluent actuellement.

Le cours est basé sur des extraits de textes, des documents, des commentaires cliniques. Une bibliographie des oeuvres de Sigmund Freud traduites en français, est à disposition ainsi que la bibliographie détaillée du cours (différente chaque année).

b) Approche systémique (E2002), O. REAL

La pensée et la pratique systémique abordent le sujet en le reliant à ses différents contextes de vie. Nous nous proposons de donner un aperçu de l'épistémologie qui sous-tend l'approche systémique et à cette occasion d'en établir les liens avec l'épistémologie piagétienne. D'un point de vue pratique, durant ce cours, il s'agira aussi de mettre en perspective l'approche systémique face aux grands courants de la clinique de façon à pouvoir en dégager la

spécificité et l'indication. A cette occasion nous visiterons quelques grands « édifices » systémiques (Ecole de Milan, approche structuraliste, approche contextuelle...). Ce cours devrait enfin donner une ouverture sur quelques objets centraux de la pratique systémique (Sculptures familiales, Génogramme, prescriptions et rituels, Family System Test,...).

Ph. JAFFE

C6c Psychologie légale et aspects de l'expertise

La psychologie légale est le domaine qui s'inscrit à l'interface de la psychologie et du droit et qui étudie les influences réciproques du comportement humain et de la trame des règles juridiques au sens large qui régulent notre champ social. Que ce soit au niveau de la recherche ou de la pratique, quel que soit son rattachement institutionnel, le/la psychologue doit saisir de nombreuses problématiques sociales telles les phénomènes de violence (comportements criminels et psychopathologie ; prédiction de la dangerosité ; maltraitances physiques, sexuelles et psychologiques sur adultes et enfants, etc.), le fonctionnement de l'univers de la justice, ou encore les effets des liens interpersonnels sanctionnés sur le plan légal (placement, tutelle, divorce, adoption, etc.). En outre, il/elle doit comprendre les particularités des interventions psychosociales adaptées à ces problématiques et les complexités du réseau multi-institutionnel et du partenariat avec le système judiciaire.

M. VAN DER LINDEN

TP Evaluation en clinique de l'adulte

L'objectif de ces travaux pratiques consiste à sensibiliser l'étudiant à l'évaluation de l'adulte dans le domaine de la psychopathologie. Après une introduction théorique et méthodologique, nous proposerons à l'étudiant :

- de rechercher et d'analyser de manière critique les outils classiquement utilisés dans le diagnostic et le suivi des états dépressifs, des troubles anxieux, etc.
- pour certains outils non validés ou non traduits en langue française, d'effectuer un premier travail d'adaptation (en examinant les problèmes liés à cette démarche) de se sensibiliser à l'évaluation des troubles cognitifs (mémoire, fonctions exécutives) et des troubles émotionnels. Les étudiants devront administrer les différentes épreuves à des groupes de sujets sélectionnés

UNITES DE VALEURS LIBRES *

M. BETRANCOURT

UV21 Interaction personne-machine

Pourquoi certains logiciels sont-ils difficiles à utiliser alors que d'autres sont très conviviaux ? Comment concevoir des interfaces qui n'exigent pas un long apprentissage ? Les chercheurs qui tentent de répondre à ces questions ont développé un domaine de connaissances qui fait l'objet de ce cours. Les thèmes abordés sont les caractéristiques ergonomiques des périphériques, les styles d'interface (par exemple, la manipulation directe), la modélisation des connaissances de l'utilisateur, les interfaces sonores, la réalité virtuelle, la navigation dans les hyperdocuments, la collaboration médiatisée par ordinateur, etc.

Le cours comporte l'apprentissage d'un langage de programmation permettant la réalisation de logiciels interactifs (Authorware). Le langage permet de réaliser une maquette logicielle qui devra être testée auprès d'utilisateurs et modifiée en fonction des observations. Ce cycle design-test sera répété plusieurs fois. Le rapport final présentera les choix de conception et les modifications du système, celles-ci étant argumentées sur base des observations faites auprès des utilisateurs.

P.Y. BRANDT

UV42 Psychologie de la religion

Dans une lettre qu'il adresse à Sigmund Freud, Romain Rolland s'étonne que Freud parlant de la religion ne tienne « aucun compte de la source réelle de la religiosité » qui résiderait selon Rolland « dans un sentiment particulier (...) le sentiment de quelque chose d'illimité, d'infini, en un mot : d'océanique ». Ce sentiment est volontiers considéré à cette époque comme un trait essentiel de la mystique. Une telle approche pose la question de l'unité ou de la diversité des expériences dites mystiques. L'examen d'écrits mystiques et de descriptions d'expériences mystiques aura pour but d'établir une taxonomie des différentes formes d'expériences mystiques et de déterminer les critères justifiant leur rassemblement sous une appellation commune. Ce faisant, nous mettrons à l'épreuve certaines hypothèses. Par exemple : y-a-t-il des expériences mystiques qui ne sont faites que par des femmes alors que d'autres ne sont faites que par des hommes ? Y-a-t-il des expériences mystiques spécifiques de l'Occident alors que d'autres seraient spécifiques de l'Orient ? Nous nous demanderons également quels sont les critères permettant de distinguer entre expérience mystique et délire pathologique. Le but du cours est de montrer comment certaines thématiques propres au champ religieux peuvent être éclairées d'un point de vue psychologique. Il débutera par quelques séances qui introduiront l'acquisition d'instruments pour le dialogue entre psychologie, théologie et sciences des religions.

S. CLARKE, X. SERON

UV14 Neuropsychologie clinique (sous réserve)

Le cours présentera les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique. Plus spécifiquement on abordera le principe de la modularité fonctionnelle, l'apport théorique en neuropsychologie des doubles dissociations, la notion d'architecture cognitive, la méthodologie de l'analyse du cas unique, les contrastes entre l'approche syndromique et l'approche cognitive. Pour un certain nombre de sémiologies (agnosie visuelle, prosoagnosie,

hémignégligence, troubles du calcul, etc.) on partira de l'analyse d'un cas et on montrera comment il est possible de procéder à son analyse et à l'interprétation du désordre. On abordera également le problème de la plasticité cérébrale et de la rééducation (point de vue pragmatique et cognitif). On discutera aussi des apports des techniques d'imagerie cérébrale et les liens avec d'autres disciplines des neurosciences.

P. DILLENBOURG

UV22 Apprentissage et environnements informatiques

Ce cours-séminaire présente les différentes familles de logiciels éducatifs utilisés dans l'enseignement et dans la formation. Il passe en revue les résultats des recherches expérimentales sur l'efficacité de ces outils et sur les processus cognitifs et sociaux qu'ils influencent.

L'objectif de cet enseignement est de former les étudiants à la réflexion sur l'usage pédagogique des environnements informatiques d'apprentissage, sur leur adéquation aux besoins de formation et au contexte de leur utilisation, et à leur fournir des critères d'évaluation des produits disponibles sur le marché. Sur le plan technologique, ce cours donne aux participants l'occasion de se familiariser avec les environnements informatiques qui seront évoqués et/ou étudiés pendant l'année, ainsi qu'à certaines technologies utilisées. Pour plus d'informations : <http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/uv39/welcome.html>

Le cours est ouvert aux étudiants possédant déjà une formation de base en informatique (cours U21)

C. FOUGERON (H), A. AUCHLIN (E)

UV 43 Phonétique et Prosodie : Théories et pratiques instrumentales

Le semestre d'hiver sera consacré au développement des connaissances en phonétique acoustique, articulatoire et perceptive. L'objectif est de familiariser l'étudiant aux méthodes utilisées en phonétique, aux théories phonétiques majeures et au courant de pensée de la « Phonologie de Laboratoire ». Les séminaires viseront à donner à l'étudiant une certaine autonomie pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme) et pour la description phonétique de productions de parole. L'application de ces connaissances sera validée en contrôle continu par la présentation d'un article scientifique en groupe et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique de terrain sur des variantes phonétiques régionales du (des) français de Suisse Romande.

Le semestre d'été sera consacré au traitement de la prosodie, des unités de parole de laboratoire et de l'interaction verbale authentique. On présentera les principales unités suprasegmentales, de la syllabe au « paragraphe oral » ; les principaux phénomènes prosodiques, accents, contours, en lien avec les divers plans d'organisation du discours auxquels ils sont reliés ; on recourra à l'approche du regroupement intonatif de Piet Mertens pour la description de données authentiques. Les séminaires se dérouleront en parallèle au cours ; leur objet sera l'acquisition ou l'amélioration de la capacité à faire une description intonative fine et à formuler des hypothèses vérifiables ou falsifiables par l'analyse à l'aide de logiciels (acquisitions du premier semestre).

* Par ordre alphabétique des noms des responsables des enseignements

UV31 Modèles sémiologiques et modèles statistiques pour l'analyse de textes;

Pour reconstruire son sujet, le psychologue utilise un matériau qui n'est pas seulement fait de comportements, mais aussi de textes. Qu'il s'agisse de réponses à des questionnaires, d'entretiens, de récits spontanés écrits ou oraux, l'analyste ne peut se comporter face à de telles productions comme un simple usager pour qui elles seraient transparentes. Il doit en examiner le contenu, certes, mais sans ignorer la forme qui permet sa transmission. La double analyse nécessaire des signifiés et des signifiants porte donc sur des productions particulières qu'il faut décrire de l'extérieur, tout en visant un modèle qui soit pertinent du point de vue du sujet (« émiq »). Un inventaire des « formes » examinées (critères de surface) peut éventuellement aboutir à une modélisation qui permet d'en caractériser les aspects essentiels. Ce cours alternera les introductions théoriques à différents types d'analyses (analyse de contenu, statistique textuelle, analyse typologique) et les exercices pratiques, y compris au moyen d'outils informatiques.

S. KAISER

UV40 Expression faciale : Analyse et synthèse

L'objectif de cet enseignement est de présenter les résultats de la recherche actuelle sur l'expression faciale. L'analyse et la synthèse d'expression faciale trouvent beaucoup d'intérêt dans différents domaines de la psychologie (développementale, sociale ou clinique) mais aussi dans les sciences cognitives et plus généralement dans différentes branches de l'informatique qui visent à développer des interfaces multi-média interactifs. Après quelques rappels sur les concepts théoriques de base (cours 1^{er} cycle psychologie de l'émotion) et l'élaboration des concepts théoriques plus récents, on discutera des recherches empiriques portant sur ces divers sujets ainsi que les problèmes méthodologiques qui se posent dans la recherche sur le lien entre expression faciale, évaluation cognitive d'une situation et émotion ressentie, d'une part, et les fonctions multiples des expressions faciales dans la communication interpersonnelle, d'autre part.

R. MILLAN

UV28 La consultation psychologique du jeune enfant et l'examen sensorimoteur ;

Le cours est construit en trois parties principales. La première partie aborde de manière générale la problématique de l'évaluation de l'enfant, en soulignant les objectifs d'une telle démarche dans une perspective psychopathologique. Des considérations relatives à l'évaluation de l'enfant porteur de déficit sont discutées en particulier.

La deuxième partie décrit les étapes de la consultation psychologique de l'enfant et propose quelques réflexions sur leurs objectifs.

La troisième partie présente différents aspects de la dynamique de l'examen sensorimoteur de l'enfant d'âge préscolaire. Les dimensions théoriques et méthodologiques qui sous-tendent cette pratique ainsi que ses liens avec les orientations thérapeutiques sont discutés à l'aide d'un matériel vidéo.

M. MÜHLETHALER

UV16 Neurophysiologie

Ce cours a pour but d'approfondir certains chapitres déjà abordés lors du premier cycle. Dans un premier temps, on traitera du contrôle moteur. Après quelques rappels sur la physiologie musculaire, les réflexes et l'intégration au niveau spinal, on élaborera progressivement jusqu'à la programmation motrice et au mouvement volontaire. Suite à la description du système oculomoteur et du contrôle postural, on introduira une perspective plus générale d'intégration sensorimotrice. On discutera par ailleurs des travaux expérimentaux et théoriques concernant la plasticité dans les systèmes moteurs ainsi que de modèles tentant d'expliquer l'ensemble de la motricité.

Dans une deuxième période, et en fonction du temps disponible, on pourra envisager de traiter d'autres chapitres pour lesquels les étudiants manifesteraient un intérêt particulier.

F. PONS

UV41 Développement de la compréhension de la pensée, aspects cognitifs et émotionnels

Ce cours a pour objectif d'introduire les étudiants à la compréhension que le sujet humain a de ses pensées et de celles d'autrui que celles-ci soient cognitives ou émotionnelles. Les principaux thèmes abordés seront les suivants: (1) Histoire et méthodes; (2) Développement chez l'enfant de 2 à 12 ans (théorie de l'esprit, métacognition, psychologie intuitive, compréhension des émotions, métaémotion, philosophie de l'enfant, théorie du quotient émotionnel, etc.); (3) Précurseurs chez le bébé et continuités chez l'adolescent et l'adulte; (4) Différences individuelles typiques et atypiques (autistes, enfants abusés, troubles du langage et du comportement, analphabétisme émotionnel, etc.); (5) Relations entre la compréhension des cognitions et des émotions, entre la compréhension de sa pensée et de celle d'autrui, entre la pensée, la conscience et la compréhension; (6) Modèles explicatifs; (7) Applications cliniques et pédagogiques.

F. ROSSEL

UV04 Techniques projectives

Introduction générale aux tests de personnalité : les tests analytiques (questionnaires), les tests projectifs : méthodes constructives (ex. le village), constitutives (ex. Rorschach), interprétatives (ex. TAT, DPI).

Initiation au Rorschach selon la méthode «classique» inspirée de la théorie de la Forme (cotation). Auteurs de référence : E. Bohm, D. Anzieu, N. Rausch de Trautenberg, J. Exner. L'enseignement théorique sera documenté par des exemples particulièrement illustratifs, choisis également en raison de leur opposabilité. Exemples : débilité simple/psychose infantile, syndrome psycho-organique/absence de syndrome psycho-organique; psychose/non-psychose.

Introduction théorique au TAT (Thematic Aperception Test de Murray); analyse du discours sur la base de critères perceptifs, logiques et syntaxiques (organisation des données temporelles, formulations se rapportant à la réciprocité, etc.). Ces bases élémentaires seront enseignées à l'aide de protocoles paradigmatiques et de ce fait même non-exhaustifs.

K.SCHERER

UV39.2 Développements récents en sciences affectives : L'intelligence émotionnelle

Cette année, le séminaire s'occupe du phénomène de « l'intelligence émotionnelle ». Seront étudiées les différentes conceptualisations proposées dans la littérature, les liens à la recherche sur les émotions, et l'état des travaux empiriques. Une partie importante du cours, sous forme de travaux pratiques, s'occupera de l'auto-et hétéro-application des instruments proposés et de leur évaluation.

M.-P. VICTORIA-FESER, O. RENAUD

UV33 Analyse multivariée

Statistique descriptive : boxplots, corrélations, analyse en composantes principales et factorielles, analyse typologique.

Modèles : modèles de régression multiple, ANOVA factorielle, ANCOVA.

Statistique inférentielle : estimateurs et tests classiques et robustes, bootstrap, sélection de modèle

J. VONECHE

UV29 La méthode biographique en psychologie génétique

Ce cours s'inscrit dans la perspective d'une science qualitative du singulier, d'une part, et dans celle de l'étude du cycle de la vie entière de l'autre. Grâce à la méthode de cas, on montrera qu'en psychologie comme en histoire, les événements les plus significatifs sont nécessairement uniques et non répétables. Les différentes méthodes biographiques seront examinées pour y relever le rôle des âges de la vie, la mise en vedette des événements, la prise de conscience par la narration, les processus créatifs, etc. L'étudiant pourra se familiariser avec ces notions par un exercice autobiographique. Durant le semestre d'été, il lui sera demandé de rédiger et d'analyser l'histoire de vie d'une personne de son choix.

N. VON STEINBÜCHEL

UV01 Gérontopsychologie générale et clinique

Ce cours se propose, dans sa première partie, de décrire et d'analyser les modifications de la cognition, de la conation et de l'affectivité qui interviennent dans l'âge, en particulier celles liées à certaines notions-clé telles que la mémoire, la pensée réflexive, la sagesse et la personnalité. Il sera aussi abordé l'aspect socio-gérontologique à travers les notions de cohorte, de style de vie et de transition. L'avance en âge comporte un accroissement des tâches d'adaptation qui s'adressent aux changements physiques, psychologiques et sociaux ainsi qu'aux événements-clé que sont le deuil ou l'entrée dans le grand âge. Il existe une série de modèles et d'instruments d'évaluation qu'il convient de connaître afin d'approcher correctement ces aspects. Les notions de trajectoire de vie, cycle de vie, transitions et période de vie et de fin de vie permettront d'articuler ces connaissances. Dans la deuxième partie nous décrirons et illustrerons quelques-unes des psychopathologies les plus fréquentes dans l'âge en mettant l'accent sur l'évaluation et le traitement psychologiques.

Les objectifs poursuivis par le cours sont de disposer des repères nécessaires à la connaissance de la vieillesse et du vieillissement, de mieux connaître quelques problématiques psychologiques que l'on rencontre dans l'approche de la personne âgée ainsi

que de s'interroger sur sa propre trajectoire de vie et, en particulier, sur son propre vieillissement.

M. ZENTNER

UV44 Développement socio-affectif de la personnalité

Cet enseignement vise à approfondir des connaissances sur le développement socio-affectif de la personnalité de la naissance à l'âge adulte. Seront d'abord traités des développements récents dans les domaines spécialisés suivants : influences prénatales, influences héréditaires, tempérament, attachement, ordre de naissance, pratiques éducatives, parentales, image et estime de soi. Au centre de la seconde partie se trouve la personnalité adulte dans son contexte social : seront abordés les thèmes de la continuité et du changement de la personnalité à travers la vie, les jugements de personnalité, le débat dispositions/situations, et enfin, le rôle de la personnalité dans les relations intimes. Tout au long du cours, l'accent est plus particulièrement mis sur les aspects théoriques et méthodologiques que sur les aspects appliqués. La lecture de nombreux textes, en partie de langue anglaise, est exigée.

DIPLOME DE LOGOPEDIE

VII.1. Liste des enseignements du diplôme de logopédie *

Code	Cours	Enseignant
------	-------	------------

A) Cours pré-requis pour l'admission au diplôme de logopédie

En Psychologie : 2 cours

C I.2.	Psychologie du langage	U. Frauenfelder
O III.1	Physiologie du système nerveux	M. Mühlethaler, M. Raggenbass, L. Bernheim

En Sciences de l'Education

TCII.03	Introduction aux sciences du langage et de la communication	J.-P. Bronckart
---------	---	-----------------

Ou à la faculté des lettres

1 cours d'introduction à la linguistique

B) Enseignements obligatoires de deuxième cycle

En Psychologie

3 cours des certificats B2 et C4 (+ les TP du C4) Recherche en Psycholinguistique UV14 (sous réserve) Neuropsychologie clinique	S. Clarke (H), X. Seron (E)
UV43 Phonétique et prosodie : théories et pratiques instrumentales	C. Fougeron (H), A. Auchlin (E)
CL14 Droit et législation dans l'exercice clinique en logopédie et en psychologie	U. Frauenfelder, M. Overton Venet, H. Kilcher
CL15 Retard mental : nouvelles perspectives logopédiques et psycho-pédagogiques (sous réserve)	U. Frauenfelder M. Overton Venet

En Sciences de l'Education
2 cours* à choix, 1 par domaine

<i>Domaine Education scolaire et autres</i>		
RISC.I.006 RISC.I.008	Processus et difficultés d'apprentissage Séminaire de recherche : processus socio-cognitifs d'apprentissage scolaire	L. Rieben, L. Allal M. Saada-Robert
RISC.II.009	Didactique de la langue maternelle : histoire, problèmes et perspectives	B. Schneuwly
RISC I 007	Processus de socialisation de l'enfance	C. Montandon
RIAT.II.042	Pluralité des cultures et des langues à l'école	C. Perregaux
RIAT.II.043	Psychologie interculturelle	P. Dasen, Tanon
UF 052	Evaluation pédagogique : régulation des processus de formation	L. Allal
<i>Domaine Education spéciale :</i>		
RISP.I.018	Introduction à l'éducation cognitive	F. Büchel, U. Sharnhorst
RISP.I.019	L'évaluation de l'intelligence et de la capacité d'apprentissage	F. Büchel M. Hessels
RISP.II.021	Intervention précoce et intégration	G. Chatelanat
RISP II 022	Approche socio-éducative des personnes handicapées : étude des projets institutionnels d'intégration	C. Vaney
UF 059	Introduction à l'éducation spéciale : théorie et pratique	U. Sharnhorst
RISP III 025	Genèse, prévention et prise en charge des inadaptations sociales	M.-R. Vuille

* Attention : certains de ces cours nécessitent un pré-requis ou disposent de places limitées pour des étudiants extérieurs à la section des sciences de l'éducation (cf. guide de l'étudiant de la section des sciences de l'éducation)

* Des modifications peuvent encore intervenir dans la liste des cours. Si tel était le cas, elles seraient communiquées par affichage.

C) Cours spécifiques au diplôme de logopédie

LO2 LO4	1ère année : Stomatologie Séminaire de logopédie I	J.P. Bernard G. Gremaud
TPLOG1	TP de logopédie I	Institutions, Cabinets indépendants de logopédie
LO5 TPLOG2	2ème année : Séminaire de logopédie II TP de logopédie II	M. Overton Venet, J. Buttet Sovilla Institutions, Hôpitaux, Cabinets indépendants de logopédie
LO1 LO3	1ère + 2ème années : Audiophonologie (Médecine ORL) Phoniatrie (Médecine ORL) *	P. Dulguerov P. Dulguerov

- Ce cours ne sera pas donné en 2001/2002

VII.2. Descriptifs des enseignements spécifiques au Diplôme de logopédie *

J.P. BERNARD

LO2 Stomatologie

Anatomie de l'extrémité céphalique et des cavités bucco-nasales; phylogénèse et embryologie de la face; croissance faciale; malformations congénitales et acquises de la face et de la cavité buccale.

S. CLARKE (H2001), X. SERON (E 2002)

Neuropsychologie clinique (sous réserve)

Le cours présentera les principes et les méthodes de la neuropsychologie clinique. Plus spécifiquement on abordera le principe de la modularité fonctionnelle, l'apport théorique en neuropsychologie des doubles dissociations, la notion d'architecture cognitive, la méthodologie de l'analyse du cas unique, les contrastes entre l'approche syndromique et l'approche cognitive. Pour un certain nombre de sémiologies (agnosie visuelle, prosoagnosie, héminégligence, troubles du calcul, etc.) on partira de l'analyse d'un cas et on montrera comment il est possible de procéder à son analyse et à l'interprétation du désordre. On abordera également le problème de la plasticité cérébrale et de la rééducation (point de vue pragmatique et cognitif). On discutera aussi des apports des techniques d'imagerie cérébrale et les liens avec d'autres disciplines des neurosciences.

P. DUGUELROV

LO1 Audiophonologie

Ce cours s'appuie sur une revue d'acoustique et de neurophysiologie. L'organisation anatomique et le fonctionnement des organes de l'audition sont présentés en détail. Les techniques d'évaluation des surdités sont discutées, avant de passer en revue les différentes pathologies pouvant occasionner des troubles de l'audition. Le traitement médical ou chirurgical, et surtout la prise en charge logopédique et psychologique, de la surdité sont présentés en détail.

U. FRAUENFELDER, H. KILCHER, M. OVERTON-VENET

CL14 Droit et législation dans l'exercice clinique en logopédie et en psychologie

Dans la première partie, le cours donne une introduction à la notion de droit et de déontologie, une définition des notions de normes déontologiques et éthiques et du droit privé, du droit public et du droit international et la répartition des compétences entre Confédération et cantons.

Dans la deuxième partie, le cours présente les droits et devoirs du patient, responsabilités du professionnel et éthique professionnelle, les législations en vigueur ; des cas et des situations rencontrés dans la pratique logopédique et psychologique seront discutés (en sous-groupes).

* Par ordre alphabétique des noms des responsables des enseignements

U. FRAUENFELDER, M. OVERTON-VENET

CL15 Retard mental : nouvelles perspectives logopédiques et psycho-pédagogiques (sous réserve)

Ce cours de 20 heures offre une sensibilisation à l'évolution des connaissances relatives à la classification dans le retard mental ainsi qu'une présentation des différentes perspectives d'intervention logopédique et psychopédagogiques auprès de l'enfant et de l'adolescent. Les participants seront amenés à réfléchir aux rôles respectifs de la famille et des professionnels concernés par rapport au projet pour l'enfant. Il offre en outre une sensibilisation aux moyens actuels de communication alternative et augmentative dans le contexte du retard mental.

C. FOUGERON, A. AUCHLIN

UV43 Phonétique et Prosodie : théories et pratiques instrumentales

Le semestre d'hiver sera consacré au développement des connaissances en phonétique acoustique, articulatoire et perceptive. L'objectif est de familiariser l'étudiant aux méthodes utilisées en phonétique, aux théories phonétiques majeures et au courant de pensée de la « Phonologie de Laboratoire ». Les séminaires viseront à donner à l'étudiant une certaine autonomie pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme) et pour la description phonétique de productions de parole. L'application de ces connaissances sera validée en contrôle continu par la présentation d'un article scientifique en groupe et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique de terrain sur des variantes phonétiques régionales du (des) français de Suisse Romande.

Le semestre d'été sera consacré au traitement de la prosodie, des unités de parole de laboratoire et de l'interaction verbale authentique. On présentera les principales unités suprasegmentales, de la syllabe au « paragraphe oral » ; les principaux phénomènes prosodiques, accents, contours, en lien avec les divers plans d'organisation du discours auxquels ils sont reliés ; on recourra à l'approche du regroupement intonatif de Piet Mertens pour la description de données authentiques. Les séminaires se dérouleront en parallèle au cours ; leur objet sera l'acquisition ou l'amélioration de la capacité à faire une description intonative fine et à formuler des hypothèses vérifiables ou falsifiables par l'analyse à l'aide de logiciels (acquisitions du premier semestre).

G. GREMAUD

L04 Séminaire de logopédie I

Ce séminaire, dont le but est d'articuler théories et pratiques logopédiques, est constitué essentiellement d'interventions extérieures de logopédistes cliniciens. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles du langage oral et écrit chez l'enfant (évaluations, travail avec les familles, modes d'interventions, etc.).

M. OVERTON VENET, J. BUTTET SOVILLA

L05 Séminaire de logopédie II

Ce séminaire, dont le but est d'articuler théories et pratiques logopédiques, est constitué essentiellement d'interventions extérieures de logopédistes cliniciens. Il porte sur différents thèmes concernant les troubles acquis du langage oral et écrit essentiellement chez l'adulte (évaluation et analyse des troubles, approches thérapeutiques, etc.).

Travaux pratiques de logopédie I

Ces travaux pratiques se déroulent sous la responsabilité de logopédistes cliniciens dans différents centres de consultation et dans des institutions spécialisées pour enfants. Leur fonction est de permettre à l'étudiant de se familiariser avec l'observation d'enfants et d'adolescents qui présentent des troubles du langage oral et écrit.

Travaux pratiques de logopédie II

Ces travaux pratiques se déroulent dans des centres de consultation, dans des institutions et dans des services hospitaliers auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Placés sous la responsabilité des logopédistes cliniciens, ces TP permettent à l'étudiant de participer à l'évaluation et au traitement logopédiques.

VIII. CODE D'ETHIQUE

concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

I. PREAMBULE

Un code d'éthique n'est pas assimilable à un ensemble de règles applicables à la lettre. En sciences humaines, la recherche agit nécessairement sur les personnes et les institutions, ne serait-ce que parce qu'elle peut modifier leurs représentations de la réalité. L'important est d'apprécier les risques, de les limiter et de renoncer aux travaux qui feraient courir trop de risques. Un code d'éthique énonce à ce propos des principes généraux. Il revient à chaque chercheur de réfléchir - selon sa discipline, les particularités de sa recherche et les situations concrètes - sur les problèmes éthiques rencontrés. L'éthique évolue avec l'histoire et il n'existe pas de principe applicable sans nuance. Lorsqu'un chercheur rencontre un problème éthique, il recherchera l'avis de collègues susceptibles de l'aider, consultera les membres d'une commission d'éthique et/ou négociera des règles avec les personnes ou organisations touchées par sa recherche.

Le présent code a pour objet de préciser les principes généraux qui s'appliquent à la recherche dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève. Il est destiné aussi bien aux chercheurs de tout statut qu'aux étudiants (en tant qu'apprentis chercheurs) et aux partenaires et usagers de la recherche. Son rôle est d'informer, de donner une base de référence commune et d'orienter la réflexion. Les principes généraux énoncés dans le code doivent faire l'objet d'échanges constants, d'une formation dans le cadre des enseignements, d'une discussion et d'une concertation dans le cadre de la commission d'éthique élue par le Conseil de Faculté de la FPSE, et d'autres instances facultaires. En particulier, chaque fois que ce code est trop flou ou général pour fixer des règles de conduite dans une situation complexe, on s'efforcera de l'explicitier et de clarifier le contrat de collaboration entre les chercheurs et les partenaires de la recherche.

Dans cet esprit, le présent code doit être facilement accessible, notamment sous forme de document photocopié. Il est en particulier remis, par la Présidence de la Section concernée, à tout assistant et enseignant entrant dans la Faculté et, par l'enseignant responsable, à tout étudiant participant à une recherche.

Les recherches menées en psychologie et en sciences de l'éducation présentent des caractères semblables mais aussi des différences. Certaines parties de ce code s'appliquent davantage aux expériences de laboratoire, d'autres aux recherches et interventions en milieu naturel. Il revient à chacun d'identifier les principes les plus pertinents pour ses travaux et de les adapter à son cas particulier.

Le code d'éthique de la FPSE n'entend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans certaines professions ou certaines disciplines scientifiques. Le chercheur est également tenu de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle il conduit sa recherche.

Le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique: ne pas tronquer ou manipuler des données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute présentation de données, etc.

II. PRINCIPES

1. Respect des droits fondamentaux de la personne

Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.

2. Appréciation et limitation des risques

Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions. Si un risque - inconfort majeur sur les plans physique, mental, émotionnel - existe, si des implications sociales ou politiques sont probables, le chercheur doit en mesurer l'importance, et avertir en conséquence la personne ou le groupe. Au cas où, malgré toutes les précautions prises, l'expérience devait engendrer des inconvénients ou troubles pour la personne concernée, le chercheur s'engage à chercher une solution appropriée.

3. Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche

Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressés. Les observations dans des lieux publics, les analyses d'objets, de textes ou d'images appartenant au domaine public, ainsi que les recherches effectuées à partir de bases de données existantes et ne requérant pas une participation active des individus ne nécessitent pas le consentement des personnes.

Le consentement est éclairé lorsque les personnes ou groupes qui font l'objet d'une recherche sont informés :

- de ses buts;
- de l'identité des responsables de la recherche et des institutions pour lesquelles ils travaillent;
- des méthodes de recueil des données et des observations;
- des implications pratiques pour tout ou partie des personnes concernées;
- des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des institutions.

Certaines recherches en sciences humaines n'ont de sens qu'avec des sujets « naïfs » qui ne savent pas exactement ce que le chercheur observe; s'ils le savent, leur comportement en est immédiatement modifié et la recherche perd tout intérêt. Dans ce cas seulement, l'objet et les buts de la recherche peuvent être tus, dans l'exacte mesure nécessaire à la poursuite des travaux et avec le souci d'informer dès que possible.

Pour qu'il y ait **libre** consentement, il faut :

- que les personnes intéressées soient informées (voir ci-dessus);
- qu'elles décident personnellement, sans aucune pression du chercheur ou de leur hiérarchie professionnelle ou d'un groupe quelconque;
- qu'elles puissent se rétracter à tout moment de l'expérience ou de la recherche;
- que leur refus ou retrait n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour elles-mêmes.

Les enseignants qui mènent ou supervisent des recherches veilleront à garantir les conditions d'exercice du libre consentement des sujets sollicités, particulièrement s'il s'agit d'étudiants, d'assistants ou d'autres personnes qui se trouvent, vis-à-vis de ces enseignants, dans une situation de dépendance.

La participation à une recherche en tant que sujet ne saurait constituer un pré-requis pour l'inscription à une unité de valeur ou à un cycle d'études.

Dans le cas d'un enfant **mineur** ou de personnes qui ne sont pas capables de discernement, le consentement pourra être donné par les parents ou un membre de la famille proche. Pour la recherche menée dans les écoles, le consentement est donné par la direction générale concernée. Ce consentement des adultes responsables est nécessaire, mais pas suffisant. Aucun enfant, aucune personne privée de discernement, ne doit être obligé de participer à une recherche s'il manifeste des craintes ou des réticences, nonobstant l'autorisation des répondants légaux.

4. **Respect de la sphère privée**

Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.

Le chercheur doit s'engager à ne publier aucune donnée mettant dans le domaine public des informations touchant à la sphère privée d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation identifiable, sauf si les intéressés y consentent par écrit. Dans le doute, notamment lorsque la recherche porte sur un petit nombre de personnes ou d'institutions facilement reconnaissables, le chercheur renoncera à publier des informations spécifiques permettant de les identifier.

Les matériaux de la recherche, en particulier les données concernant la sphère privée des individus, doivent être détruits dans un délai raisonnable si leur conservation ne s'impose pas pour des raisons scientifiques. Aussi longtemps qu'on les conserve, des règles strictes doivent être appliquées pour que ces informations :

- ne soient pas accessibles à des personnes non habilitées à en prendre connaissance;
- soient codées ou fragmentées de manière à ne permettre que très difficilement de remonter aux personnes et aux institutions.

Le chercheur s'organisera notamment pour ne laisser figurer dans les données en cours de traitement ou archivées qu'un strict minimum d'indications personnelles. Lorsqu'ils sont nécessaires à la poursuite de la recherche, les noms et indications personnelles doivent être conservés séparément des données.

Ces règles s'appliquent aux données enregistrées manuellement aussi bien qu'aux données informatiques et aux cassettes audio et audiovisuelles. Lorsqu'il s'agit d'enregistrement audiovisuels, le chercheur demandera expressément l'accord de la

personne ou du groupe s'il veut en faire usage dans son enseignement ou lors de conférences. Le chercheur qui présente en public des enregistrements audiovisuels qui n'ont pas subi de transformation rendant la personne non identifiable se doit de dire aux auditeurs, en particulier aux étudiants, qu'ils sont astreints au secret professionnel.

Le chercheur prend par ailleurs systématiquement connaissance des législations internationale, fédérale et cantonale sur la protection de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel.

5. **Utilisation des informations**

Le chercheur utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit. Dans le cas particulier des recherches-action, le chercheur peut décider d'intervenir dans un processus de décision; il en prend alors la responsabilité personnelle tout en ayant négocié les modalités de son intervention dès le début de la recherche.

Les informations personnelles recueillies à propos d'enfants ne sont pas communiquées aux adultes qui en sont responsables; si le chercheur considère qu'il est nécessaire et utile de communiquer certaines informations, il en prend la responsabilité personnelle. Les informations personnelles recueillies auprès d'adultes ne sont pas communiquées à des tiers sans leur consentement explicite. Cela s'applique aussi à l'autorité dont ils relèvent, qui n'a pas à connaître le contenu des observations, des entretiens, des tests, etc.

Si, par imprudence ou accident, certaines données recueillies dans le cadre de la recherche viennent à la connaissance de tiers ou d'autorités qui prétendent s'en servir pour fonder une décision ou prendre des mesures, le chercheur s'opposera, dans la mesure de ses moyens, à tout abus et fera valoir le droit des personnes et des groupes à la protection de leur sphère privée.

6. **Restitution des résultats de la recherche**

Le chercheur informe la personne, le groupe ou l'institution concernés des résultats de sa recherche, selon les modalités qui ont été convenues au début de la recherche.

Au-delà de l'information, le chercheur se soucie, dans la mesure du possible, de prévenir les interprétations fallacieuses et les généralisations abusives. Sa responsabilité est d'aider les usagers et partenaires de la recherche à en faire un usage prudent et nuancé, en prenant conscience des limites et incertitudes de toute démarche scientifique. Le chercheur interviendra, dans la mesure de ses moyens, pour corriger ou nuancer les interprétations, décisions et pratiques erronées ou imprudentes qui se réclament de son travail.

7. Responsabilité personnelle et solidarité collective

Chaque chercheur s'engageant dans une recherche, y compris s'il est étudiant, est **personnellement** responsable de son travail sur le terrain, des données qu'il accumule et des textes ou publications qu'il rédige.

Les chercheurs qui dirigent ou coordonnent les travaux de plusieurs personnes à l'intérieur d'une recherche sont plus globalement responsables du respect du code d'éthique par chacun des collaborateurs de la recherche.

A l'intérieur des cours et séminaires de recherche, les enseignants exercent la même responsabilité à l'égard de leurs étudiants et assistants.

Plus généralement, tout chercheur de la FPSE peut et doit se sentir concerné sur le plan éthique par les recherches menées dans le cadre ou avec l'appui de la Faculté. Cette solidarité collective s'incarne, mais ne s'épuise pas, avec la constitution d'une commission facultaire d'éthique.

III. REGLEMENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE FACULTAIRE

Mandat

La commission d'éthique de la FPSE a pour charge, sous la responsabilité du Conseil de Faculté, d'élaborer et préciser les règles générales d'éthique (Code d'éthique) s'appliquant aux recherches de la FPSE, et de proposer des modifications éventuelles. Elle doit réexaminer les principes du code au moins une fois par mandat.

Elle sert de consultant auprès des Présidences de Section lors de l'élaboration des procédures relatives aux demandes de recherche et lors de leurs interactions, relatives aux recherches des membres de la FPSE, avec les institutions extérieures.

Elle sert d'instance de consultation lorsque les chercheurs de la FPSE recherchent un avis extérieur quant aux aspects éthiques de leur recherche.

Elle agit en tant qu'interlocuteur facultaire des institutions extérieures en ce qui concerne les problèmes éthiques soulevés par des recherches conduites par des membres de la FPSE, et peut également servir d'instance d'appel au cas où des différends existeraient avec des institutions extérieures quant aux aspects éthiques d'une recherche.

Compétence

La compétence de la commission d'éthique s'étend à tout projet de recherche émanant des enseignants, assistants et étudiants de la Faculté.

La Commission peut, en cas de nécessité (par exemple sur demande d'une institution qui finance ou autorise une recherche), émettre une attestation relative aux aspects éthiques d'un projet de recherche provenant de la FPSE. Dans ce cas, elle doit être renseignée de manière claire sur le but et la méthodologie de l'étude, et sur les éventualités de risque pour les personnes concernées.

Les appréciations d'ordre éthique se fondent en particulier sur les aspects suivants : but de la recherche, méthodes, choix des personnes ou institutions qui seront étudiées, modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets partenaires de la recherche et à la confidentialité et protection des données.

Les bases sur lesquelles la commission d'éthique s'appuie pour émettre un préavis sont notamment : le code éthique de recherche de la FPSE, les directives du DIP, le Code déontologique de la Fédération Suisse de Psychologie, la Déclaration d'Helsinki, le Ethical principle No 9 de l'APA, la Déclaration sur la protection de la vie privée et l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche (European Sciences Foundation). L'attestation délivrée par la Commission relative à un projet de recherche n'affecte en rien la responsabilité du chercheur; elle indique essentiellement que le chercheur a sollicité l'avis d'autres professionnels, et que le projet tel que décrit a été considéré comme répondant aux principes éthiques de recherche observés par la FPSE.

Composition

La Commission d'éthique est commission permanente composée d'au moins 7 membres de la FPSE. Elle comprend, au minimum : deux membres du corps professoral, deux membres du corps intermédiaire, deux membres du corps étudiant et un membre du personnel administratif et technique. Chaque section est représentée par au moins trois membres. Des suppléants peuvent être désignés.

La Commission s'attache une personne extérieure à la Faculté, dont le choix est ratifié par le Conseil de Faculté.

Les membres et leurs suppléants sont désignés par le Conseil de Faculté, pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois.

La Commission se réunit sur demande, mais au moins une fois par année; elle prévoit également des réunions régulières avec les principaux interlocuteurs institutionnels pour faire le tour des problèmes.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 20 juin 1990
Modifié par le Conseil de Faculté du 27 novembre 1997